



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport
au Parlement
sur **la langue
française**
mars 2025

Cette édition du *Rapport au Parlement sur la langue française* s'inscrit dans une dynamique de renouveau des politiques publiques en faveur du français comme du plurilinguisme. Elle présente les principaux chantiers conduits pour leur renforcement.

Plusieurs évènements majeurs en faveur de notre langue ont marqué l'année 2024. Le *XIX^e Sommet de la Francophonie* s'est tenu les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts et à Paris pour « Créer, innover, entreprendre en français ». La langue française y a été unanimement célébrée, en associant la communauté mondiale des 320 millions de francophones. Les manifestations organisées pour les 30 ans de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », ont constitué l'autre temps fort de cette année. Elles ont ouvert une réflexion collective, historique et surtout prospective, sur notre cadre légal, autour de la « langue de la République », mais également sur le dialogue nécessaire avec nos langues régionales.

En lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires, le ministère de la Culture mène une action déterminée pour le déploiement d'une politique publique équilibrée, en faveur du français comme du plurilinguisme, en France, en Europe, dans la Francophonie et dans le monde. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est ainsi chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement,

sous l'autorité de la ministre de la Culture, selon une vocation interministérielle.

Elle se mobilise à cet effet sur plusieurs grands chantiers, qui contribuent à notre cohésion sociale, comme à notre diversité et à notre souveraineté culturelles. La stratégie ambitieuse déployée pour l'innovation numérique au service du français et du multilinguisme s'est concrétisée par la création d'un centre de référence pour les technologies des langues, implanté au château de Villers-Cotterêts. Quant aux actions engagées au plus près des territoires, pour la maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme, elles répondent aux enjeux essentiels d'émancipation et d'accès à une pleine citoyenneté pour chacun.

Ce nouveau *Rapport au Parlement sur la langue française* fait le choix d'un format resserré, concentré sur quelques grandes thématiques phares. Elles sont autant de défis qu'il nous appartient de relever collectivement. Soyons toutes et tous acteurs de cette mobilisation au bénéfice du français et du plurilinguisme !

PAUL DE SINETY

*Délégué général à la langue française
et aux langues de France*

Rapport
au Parlement
sur **la langue**
française

mars 2025

5 Avant-propos

Rachida Dati,
Ministre de la Culture

6 La langue française en France et dans le monde

Chiffres clés

8 Le français, langue de la République

- 10** — Une loi pour un « **droit au français** »
 - 11** — **Une nouvelle enquête** sur le rapport qu'entretiennent les Français avec leur langue
 - 12** — **Mettre en œuvre la loi** : quelles ambitions et quelles actions déployées ?
 - 16** — **Enrichir** la langue française
 - 17** — Le dispositif d'enrichissement **en 2024**
 - 18** — Quelques **grandes thématiques** du dispositif d'enrichissement
 - 19** — La nécessité **d'un vocabulaire français de l'intelligence artificielle**, entretien avec Jean-Marie Chauvet
 - 20** — **Pour un langage clair** des services publics, entretien avec Claire Hédon
 - 21** — **L'emploi systématique du français**, le gage d'un langage clair, avec Carine Chevrier et Luc Allaire
 - 22** — **Les 30 ans de la loi Toubon**, deux journées de colloques le 27 novembre à la Cité internationale de la langue française et le 6 décembre à l'Institut de France
 - 23** — « La langue française, **une affaire d'État** », Bernard Cerquiglioni
 - 24** — Bilan et exercice de prospection, **entretien croisé avec Jacques Toubon et Jean-Marc Sauvé**
 - 26** — « **Le français a encore son mot à dire** », entretien avec Yan Chantrel
 - 27** — **Des propositions pour l'avenir**, avec Catherine Morin-Desailly, Mickaël Vallet, Pouria Amirshahi, Jacques Godfrain et Emmanuel Maury
 - 28** — **Faire vivre la loi**, l'action de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France
 - 29** — La politique publique linguistique déployée **au Québec**, entretien avec Jean-François Roberge
-

30 Sommet de la Francophonie et les enjeux numériques

- 32 — Un Sommet **pour l'innovation numérique** au service de la langue française et du multilinguisme
- 33 — Convaincre de **la valeur ajoutée de la Francophonie**, entretien avec François Vandeville
- 34 — **Une mobilisation partenariale renforcée** autour de la langue française et du numérique
- 35 — Une montée en puissance de l'action pour **les enjeux numériques en francophonie**
- 36 — ALT-EDIC : une ambition pour **assurer la souveraineté européenne** dans l'intelligence artificielle, avec Gilles Pécout
- 37 — **L'Alliance pour les technologies des langues**, une infrastructure numérique européenne au service des développements technologiques, avec Edouard Geoffrois et Catherine Devic
- 38 — **LANGU:IA**, relever le défi d'une intelligence artificielle francophone
- 39 — **Compar:IA**, promouvoir la diversité des cultures francophones dans les modèles d'IA conversationnelle
- 40 — **Les sciences en français**: l'objectif mobilisateur de la stratégie franco-québécoise de découvrabilité, entretien avec Étienne Ghys et Rémi Quirion
- 41 — **Pour un espace scientifique francophone**, avec Slim Khalbous et Vincent Larivière

42 Valoriser et promouvoir les langues de France

- 43 — Un pays **multilingue**
- 44 — Soutenir les **programmes de recherche** autour des langues de France
- 45 — Mieux connaître **les parlers du Croissant**, entretien avec Nicolas Quint

46 Maîtriser la langue française

- 48 — Renforcer l'accès au français **pour les jeunes**
- 49 — **Deux initiatives en direction de la jeunesse**: l'enquête d'Eloquentia, le projet « Numook » avec Amélie Vinçon
- 50 — Prévention et lutte contre **l'illettrisme**
- 52 — Renforcer l'accès au français **pour les adultes**
- 54 — L'enjeu d'une politique linguistique **sur les territoires**
- 55 — **Une enquête sociolinguistique** sur les langues parlées dans le Grand Est, entretien avec Alexis Neviaski



Avant-propos



RACHIDA DATI
Ministre de la Culture

A la fois langue nationale inscrite dans notre Constitution et langue mondiale parlée sur tous les continents, le français est notre bien commun. Trente ans après la loi Toubon, le ministère de la Culture demeure pleinement engagé dans une politique linguistique ambitieuse afin de valoriser non seulement le français, mais également les langues de France, dans l'hexagone comme en outre-mer.

Ce rapport offre un état des lieux précis et documenté sur la langue française et ses usages. Il met en lumière des actions concrètes, telles que la lutte contre l'illettrisme, la simplification du langage administratif ou encore le plan mercredi pour accompagner les temps périscolaires. Ces priorités reflètent notre ambition : permettre à chaque citoyen de s'appropriier sa langue pour qu'elle soit plus que jamais un facteur de cohésion.

Je crois fermement que la langue n'est pas seulement un outil : elle est une force d'émancipation, un espace de liberté et un vecteur de créativité. En 2025, l'accompagnement

linguistique soutiendra ainsi des initiatives comme le dispositif « Éloquence », destiné à former les jeunes à la prise de parole et aux métiers de la culture.

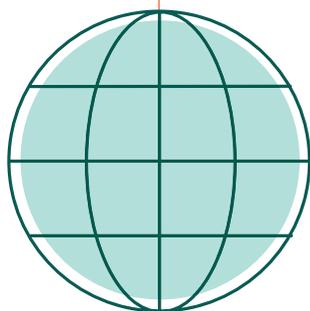
L'ère numérique représente à la fois une opportunité et un défi pour le français, septième langue la plus utilisée en ligne, mais deuxième langue pour l'information internationale. La France a réaffirmé son engagement lors du Sommet de la Francophonie de 2024, en particulier pour préserver la diversité linguistique à l'heure de l'intelligence artificielle. C'est en ce sens qu'un Centre de référence des technologies des langues a été créé à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts.

Ces défis se posent non seulement pour la France et les Français, mais pour l'ensemble de la communauté francophone. L'avenir de notre langue se joue donc aujourd'hui. Il nous appartient de la faire vivre comme une langue d'avenir : riche de son histoire mais résolument moderne, capable d'accompagner les évolutions de notre société, afin qu'elle prenne toute sa place dans la conversation mondiale.

La langue française en France et dans le monde

Le français est parlé sur tous les continents par environ 321 millions de personnes. 81 millions l'ont pour langue maternelle et 255 millions l'emploient au quotidien. Petit panorama des usages de la langue française.

UNE LANGUE INTERNATIONALE



3^e langue
LA PLUS UTILISÉE
DANS LES AFFAIRES

5^e langue
LA PLUS PARLÉE
AU MONDE

32 États et gouvernements

AINSI QUE LA PLUPART DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ONT LE FRANÇAIS PARMIL LEURS LANGUES OFFICIELLES

UNE LANGUE DU NUMÉRIQUE

207,4 MILLIONS
D'INTERNAUTES
FRANCOPHONES

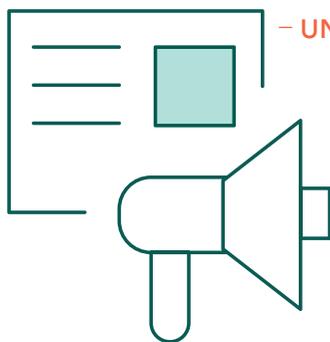
SOIT 3,3 % DES INTERNAUTES DANS LE MONDE

7^e langue
LA PLUS UTILISÉE
SUR INTERNET EN 2024

CONTRE 4^e LANGUE
EN 2021



UNE LANGUE D'INFORMATION



2^e langue
D'INFORMATION
INTERNATIONALE

TV5 Monde

8
CHAÎNES
EN FRANÇAIS

64
MILLIONS DE
TÉLÉSPECTATEURS
HEBDOMADAIRES

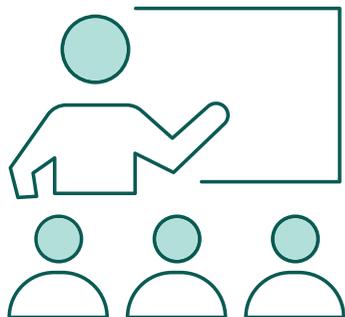
France Médias Monde

(RFI, France 24, MCD)

255,5 M
D'AUDITEURS ET DE
TÉLÉSPECTATEURS
HEBDOMADAIRES

21
LANGUES
PARLÉES SUR
LES ANTENNES

UNE LANGUE ATTRACTIVE



143
Millions
d'apprenants
DU ET EN FRANÇAIS

2^e langue
APPRISE À L'ÉTRANGER
HORS UNION EUROPÉENNE

900 000
enseignants
DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

UNE LANGUE QUI RAYONNE



96 instituts
FRANÇAIS

6 centres
CULTURELS
BINATIONAUX

22 instituts
FRANÇAIS DE
RECHERCHE

829
Alliances
FRANÇAISES

UNE LANGUE VIVANTE

9 570
termes

RECOMMANDÉS DEPUIS PLUS
DE 50 ANS, DONT 228 EN 2024

Au côté de plus de
75 langues
de France



3 MILLIONS
DE LOCUTEURS
DE LANGUES
RÉGIONALES
HEXAGONALES

2

MILLIONS DE
LOCUTEURS
DE LANGUES
ULTRAMARINES



280 000
UTILISATEURS DE
LA LANGUE DES
SIGNES FRANÇAISE



5 MILLIONS DE
LOCUTEURS
DE 6 LANGUES NON
TERRITORIALES

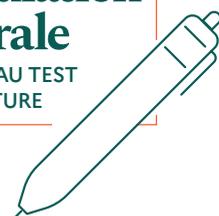


UNE LANGUE À MAÎTRISER

4% DE LA POPULATION
FRANÇAISE
DE 18 À 64 ANS
EN SITUATION D'ILLETTRISME

11,6%
DE JEUNES EN DIFFICULTÉ
DE LECTURE IDENTIFIÉS LORS
DES JOURNÉES DE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

16%
de la population
carcérale
EN ÉCHEC AU TEST
DE LECTURE



Sources des données page 56.



Le français, langue de la République

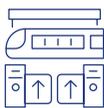
« La langue de la République est le français » (Constitution, article 2). Ce principe s'incarne dans notre droit par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », dont les 30 ans ont été célébrés en 2024. Un moment marquant pour revenir sur les enjeux essentiels de cette loi sociale, qui garantit au quotidien une égalité et un accès à l'information dans notre société.

Une loi pour un « droit au français ».....	10-11
Mettre en œuvre la loi	12-15
Enrichir la langue française	16-19
Pour un langage clair des services publics.....	20-21
Les 30 ans de la loi Toubon.....	22-29

◀ Statue de la Place de la République, allégorie de l'Égalité.

Une loi pour un « droit au français »

La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « loi Toubon », assure l'emploi du français dans divers secteurs de la société. Elle répond ainsi à plusieurs objectifs.



ESPACE PUBLIC

ARTICLES 3 ET 4

- Garantir l'emploi du français dans la vie sociale.
- En cas de recours à une langue étrangère, imposer une traduction.
- Assurer une bonne information du consommateur.



CONSUMMATION

ARTICLE 2

- Assurer la protection du consommateur en lui garantissant une information en français.



ENSEIGNEMENT

ARTICLE 1^{ER}

- Garantir aux étudiants le français comme langue d'enseignement, sauf dans le cadre de partenariats internationaux.



MONDE DU TRAVAIL

ARTICLE 1^{ER}, 5, 8 ET 9

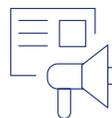
- Garantir aux salariés l'emploi du français dans les documents nécessaires à leur activité (offre d'emploi, contrat de travail, règlement intérieur, etc.).



MEDIAS AUDIOVISUELS

ARTICLE 12

- Garantir l'emploi du français ou à défaut d'une traduction intelligible dans les programmes et publicités des médias audiovisuels.



PUBLICITÉ

ARTICLE 2

- Garantir l'emploi du français ou le recours à une traduction dans la publicité.



SERVICES PUBLICS

ARTICLE 1^{ER}

- Garantir aux usagers l'emploi du français dans leurs relations avec les services publics.

ARTICLE 6

- Garantir aux participants à une manifestation, un colloque, ou un congrès le droit de s'exprimer en français et de disposer de documents (programme, documents préparatoires, actes, comptes rendus...) ou de résumés en français.

ARTICLE 14

- Interdire le recours à des termes étrangers dans les marques employées par des personnes publiques.

ARTICLE 15

- Imposer une obligation de respect de la loi aux bénéficiaires de subventions publiques.

Quel rapport les Français entretiennent-ils avec la langue française ?

Enquête sur la perception de la loi Toubon, trente ans après...



▲ Jacques Toubon, le 6 décembre 2024, à la journée « Quelles politiques pour nos langues ? », organisée par le ministère de la Culture à l'occasion des 30 ans de la loi Toubon.

À l'occasion des 30 ans de la loi Toubon, une nouvelle enquête sur le rapport qu'entretiennent aujourd'hui les Français avec la langue française a été réalisée à la demande du ministère de la Culture. Celle-ci présente des données inédites sur leur perception de la loi Toubon et de sa capacité à s'adapter au monde actuel.

Cette enquête révèle un fort attachement des Français à leur langue, qu'ils décrivent comme « belle » (94 %) mais complexe (89 %). S'ils estiment que c'est une langue qui a une place importante dans le monde (77 %), plus d'1 Français sur 2 considère néanmoins que c'est une langue « menacée ». En parallèle s'impose le constat d'une part croissante des anglicismes dans notre société mondialisée: soit pour 90 % des Français dans l'espace public, avec une présence jugée en augmentation pour 83 % d'entre eux.

Les effets sont partagés, une partie de la population étant assez critique sur cette situation (38 %), et une autre exprimant un sentiment neutre (37 %). Sur le plan économique, l'utilisation de l'anglais apparaît contreproductive, une majorité des Français se déclarant être gênés dans leur achat lorsque les informations sont uniquement disponibles en anglais. Une partie des Français (46 %) indiquent également être gênés de travailler ou de recevoir une information dans une autre langue. Vis-à-vis des services publics, pour lesquels une majorité des Français constatent au moins occasionnellement l'emploi d'anglicismes dans leur communication ou échanges, une forte exemplarité est attendue: 89 % d'entre eux estiment ainsi indispensable que les acteurs publics s'adressent en français dans leur communication.

9 Français sur 10

ESTIMENT INDISPENSABLE QUE LES SERVICES PUBLICS S'ADRESSENT AUX USAGERS EN FRANÇAIS DANS LEUR COMMUNICATION.

91 %

DES FRANÇAIS JUGENT QUE LA LOI TOUBON EST INDISPENSABLE POUR ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES CITOYENS.

63 %

DES FRANÇAIS PLAIDENT POUR UN RENFORCEMENT DE LA LOI TOUBON.

30 ans après son adoption, la loi Toubon bénéficie d'une large notoriété auprès des Français (51 % d'entre eux déclarent en avoir entendu parler). Une grande majorité d'entre eux (91 %) jugent que ses dispositions sont indispensables pour assurer l'égalité entre les citoyens et renforcer la cohésion de la Nation (89 %), même s'ils sont plus partagés concernant l'efficacité de cette loi dans les différents secteurs qu'elle couvre (si 77 % d'entre eux considèrent qu'elle est efficace dans les services publics, ils ne sont plus que 46 % à estimer que c'est le cas dans la publicité). Il est enfin à noter un fort clivage générationnel dans les résultats, qui demandera à être approfondi pour vérifier s'il s'agit d'un effet de cohorte ou d'un effet de génération. Globalement, les Français soutiennent le cadre légal que constitue la loi Toubon et plaident pour son renforcement (63 % d'entre eux, notamment pour les acteurs qui ne la respectent pas).

Enquête réalisée par Harris Interactive France en ligne du 13 au 14 novembre 2024 auprès d'un échantillon de 1 159 personnes représentatif des Français de 18 ans et plus.



Mettre en œuvre la loi

L'objectif de la loi Toubon est de garantir aux citoyens un « droit au français » dans leur vie quotidienne. En tant qu'usager, consommateur, salarié, étudiant, chacun est en droit de disposer d'une information en langue française. Cette loi de cohésion sociale traduit un souci d'égalité entre les citoyens.

LE DISPOSITIF LÉGISLATIF: UN SOUCI D'ÉGALITÉ DES CITOYENS DEVANT LA LANGUE

En imposant l'emploi du français dans les principales circonstances de la vie courante, la loi Toubon garantit à tous un égal accès à l'information, au savoir et aux services publics. Elle concourt à la qualité de l'environnement de travail et garantit la protection du consommateur. Plusieurs institutions et organismes professionnels sont chargés, dans leur domaine, de l'application des dispositions de la loi.

« La compréhension globale des informations nécessaires à l'exécution du travail, l'expression nuancée, la précision du propos sont nécessaires au personnel d'encadrement, même de niveau intermédiaire. »



Forum Francophone des Affaires,
Pratiques linguistiques des
entreprises internationales, 2024

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les associations agréées de défense de la langue française et les hauts fonctionnaires à la langue française placés auprès des départements ministériels mènent par ailleurs des actions de sensibilisation et interviennent en cas de manquements.

SERVICES PUBLICS: UN DEVOIR D'EXEMPLARITÉ

En vertu de l'article 1^{er} de la loi et de l'article 2 de la Constitution, les services publics ont l'obligation d'employer la langue française dans leur communication, dans toutes les situations et sur tous les supports. Les responsables publics doivent faire preuve d'exemplarité, l'intelligibilité de la langue et la clarté du langage étant au cœur de la relation avec l'usager. Trop souvent cependant, certaines campagnes d'attractivité économique ou territoriale s'affranchissent de cette obligation et recourent à des marques ou à des slogans en anglais (« Go Savoie Montblanc », « Sarthe me up », « Oh my Lot », « Hello Lille »).

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS : UNE INFORMATION CLAIRE ET COMPRÉHENSIBLE

L'article 2 de la loi Toubon garantit au consommateur une information claire et compréhensible, en français, lui permettant d'exercer librement son choix et d'utiliser en toute sécurité les biens et les services du commerce. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes contrôle l'application de l'article 2 à tous les stades de la production et de la distribution, y compris dans le cadre de ventes sur l'internet. Les infractions constatées donnent lieu à des interventions sur place et sont suivies d'avertissements ou de sanctions pénales.

En 2024, les secteurs les plus contrôlés en volume concernent l'hôtellerie, les commerces de détail et la restauration traditionnelle.

LA DGCCRF EN 2023

3 242

CONTRÔLES
RELATIFS À
LA LANGUE
FRANÇAISE

548

AVERTISSEMENTS

45

PROCÈS-VERBAUX

En 2023, 3242 contrôles relatifs à la langue française ont donné lieu à 548 avertissements et à 45 procès-verbaux pénaux. En 2024, au 15 juillet, 2030 contrôles ont déjà été effectués donnant lieu à 30 procès-verbaux.

La direction générale des douanes et droits indirects effectue par ailleurs des contrôles catégoriels au moment des opérations de dédouanement.

COMMUNICATION : ASSURER LA BONNE COMPRÉHENSION DES MESSAGES

Dans l'espace public

La loi Toubon garantit l'intelligibilité des informations et messages présents sur la voie publique, dans les lieux



« Composition des produits, livraison, mentions légales... les consommateurs ont plus que jamais la volonté d'acheter responsable. »

Le premier enjeu pour y répondre réside dans une utilisation de la langue française qui soit accessible à tous. Pour cela, les entreprises étrangères doivent transposer l'ensemble de leurs éléments de communication en français. »

JEAN-YVES MANO

Président de l'association "Consommation, Logement, Cadre de Vie"

ouverts au public et dans les transports publics.

En vertu des dispositions des articles 2, 3 et 4, ces messages doivent être établis en français ou, lorsqu'ils sont en langue étrangère, s'accompagner d'une traduction aussi lisible, audible et intelligible. Une obligation de double traduction s'impose aux services publics lorsqu'ils utilisent une langue étrangère, dans un souci de promotion du plurilinguisme.

Les marques, les enseignes et les intitulés protégés au titre de la propriété intellectuelle ne sont en revanche pas concernés par ces obligations.

Dans la publicité

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) veille au respect de l'obligation d'emploi du français dans les publicités et s'assure de la présence d'une traduction claire et lisible. Des contrôles systématiques sont effectués en amont de la diffusion des films publicitaires sur les chaînes de télévision et dans les services de médias audiovisuels à la demande. L'ARPP et le Conseil de l'Éthique publicitaire produisent par ailleurs des fiches et avis sur l'emploi de la langue.

L'ARPP EN 2023

1 094

CONSEILS

MONDE DU TRAVAIL : RESPECTER LES DROITS DU SALARIÉ

336

AVIS PRÉALABLES

Les articles 8, 9 et 10 de la loi, codifiés dans le Code du Travail,

imposent l'emploi du français notamment dans les offres d'emploi, le contrat de travail, le règlement intérieur, les documents comportant des obligations pour le salarié ou dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail, ou encore les conventions et accords d'entreprise.

La loi Toubon n'intervient pas dans la communication orale au sein de l'entreprise. La mondialisation des échanges entraîne pourtant une banalisation de l'emploi de l'anglais pouvant mettre en difficulté les salariés tant à l'écrit qu'à l'oral.

Une approche concertée des pratiques linguistiques entre les partenaires sociaux au sein des

L'INSPECTION
DU TRAVAIL
EN 2023

161

CONTRÔLES
RELATIFS AU
CONTRAT
DE TRAVAIL

533

CONTRÔLES
RELATIFS AU
CONTRAT DE
DÉTACHEMENTS

entreprises paraît à ce titre devoir être encouragée. En 2023, les contrôles ont porté :

- sur la rédaction en français :
 - du contrat de travail ou à sa demande dans la langue du salarié : 161,
 - du règlement intérieur et de tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions nécessaires à l'exécution de son travail : 161.
- le contrôle des conditions de détachement par l'inspection du travail : 533;
- les obligations de traduction en français en matière de détachement de travailleurs : 313.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : DIRE, PENSER ET TRANSMETTRE EN FRANÇAIS

Le français doit permettre de dire, penser et transmettre l'intégralité des savoirs : c'est pourquoi

L'EXEMPLE DE RADIO FRANCE

Au titre de ses missions de service public audiovisuel, Radio France participe à la promotion de la langue française et à la mise en valeur du patrimoine culturel et linguistique régional.

Selon l'article 6 du décret du 13 novembre 1987 portant approbation du cahier des missions et des charges de Radio France, la société « contribue à la promotion et à l'illustration

de la langue française dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes. »

Les différentes antennes, France Inter, France Culture, France Info, Le Mouv' et ICI (anciennement France Bleu), sont très attentives à leur mission de mise en valeur de la langue française et lui consacrent de nombreux programmes comme *La librairie francophone*. L'engagement de Radio France en faveur de la langue française se traduit aussi par des opérations telles que le *Prix du Livre Inter*, le *Prix du roman des étudiants France Culture-Télérama* par des partenariats avec *Les Médias Francophones Publics*, la Comédie Française, et par une action sur l'ensemble de ces antennes

en faveur de la création musicale francophone avec un taux d'exposition qui varie selon les antennes entre 42,4 % et 67,1 %. Avec le réseau ICI, Radio France affiche une préoccupation constante de la valorisation des langues régionales. Le réseau ICI comporte quatre stations locales en langues régionales : ICI Corse Frequenza Mora RCFM ; ICI Breizh Izel ; ICI Pays basque ; ICI Elsass. Seize langues régionales et locales font l'objet d'une expression au sein du réseau ICI : l'alsacien, le basque, le béarnais, le breton, le catalan, le ch'timi, le corse, le gascon, la langue d'oc, le marseillais, le nissart, le normand, l'occitan, le provençal, le picard et le platt.

Le réseau ICI diffuse au total plus de 5 000 heures de programmes en langues régionales et locales.



la loi Toubon dispose que le français est « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement ».

DES DISPOSITIONS LÉGALES RÉCENTES

La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 crée deux articles dans le code de la Recherche imposant à l'Agence nationale de la recherche et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur de favoriser l'usage de la langue française comme langue de publication scientifique.

La loi du 22 juillet 2013, dite « loi Fioraso », visant à renforcer la visibilité internationale des grandes écoles et des universités françaises et à favoriser l'accueil des étudiants étrangers, a prévu des aménagements à ce principe dans le cadre de programmes européens, d'accords avec des institutions étrangères ou internationales, ou de cursus transfrontaliers multilingues. Dans tous les cas, les formations d'enseignement supérieur ne peuvent cependant être que partiellement

proposées en langue étrangère.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont néanmoins élargi leur offre de masters en anglais en revendiquant la dénomination imprécise d'établissement « à caractère international » et à la faveur d'alliances universitaires européennes. Ce développement, qui s'écarte du cadre prévu par la « loi Fioraso », gagnerait sans doute à être mieux suivi.

AUDIOVISUEL : PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE

Les acteurs de l'audiovisuel, publics ou privés, ont une responsabilité particulière dans l'accès à l'information, au savoir et à la culture. Leurs cahiers des charges et conventions précisent leur engagement en faveur de l'emploi du français.

L'article 12 de la loi du 4 août 1994 prévoit que « l'emploi du français est obligatoire dans l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de communication audiovisuelle, quel que soit leur mode de diffusion ou de distribution ». Des obligations particulières incombent aux sociétés du service public de l'audiovisuel. En vertu de leurs cahiers des charges et de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, elles ont pour mission « la promotion de la langue française ».



CONTRÔLER ET PROMOUVOIR

L'action de l'Arcom relative à la langue française se décline en deux volets : le contrôle des obligations incombant aux éditeurs et la promotion de la langue française dans le domaine de la communication audiovisuelle.

Signalements : au 31 août 2024, l'Arcom avait été saisie à 165 reprises. Pour les deux tiers (63 %) motivés par l'usage d'anglicismes ou par un abus de termes étrangers, tandis que le tiers restant (37 %) portait sur un mauvais usage de la langue française.

Promotion : l'Arcom a organisé du 16 au

24 mars 2024, la Semaine de la langue française dans les médias audiovisuels. À cette occasion, un court film, avec Mc Solaar, produit par France



Télévisions, a mis à l'honneur la langue française.



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 : QUELLE ÉVALUATION ?

L'Organisation internationale de la Francophonie et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ont conclu le 28 juin 2023 une convention destinée à promouvoir la langue française comme langue du sport et de l'olympisme. Les signataires se sont engagés notamment à élaborer ensemble un guide permettant d'appliquer les bonnes pratiques pendant les Jeux. Un rapport produit par l'OIF rendra compte de la place réelle occupée par le français dans l'événement olympique et paralympique de Paris 2024.

Enrichir la langue française

La langue française rend compte des mouvements de la société. Il revient aux services de l'État de veiller et de faire en sorte qu'elle soit en constante capacité de dire le monde. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France assure cette mission de service public à travers un dispositif d'enrichissement.

badiste faux flux
contenu de marque
démystification parasport
GML minimaison
méta population santéisme
IA générative ramasse-et-va
jeton textuel plateformes
écibut planchodrome
verdissement traçologie
nanoanticorps victimologie sans-volant

LE DISPOSITIF D'ENRICHISSEMENT : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC ESSENTIELLE

Enrichir continûment la langue française, c'est la faire vivre, pour permettre à l'ensemble des francophones de penser et d'exprimer toutes les réalités du monde contemporain, même

les plus pointues. Tel est le rôle du dispositif d'enrichissement de la langue française.

Interministériel et interinstitutionnel, ce dispositif de néologie scientifique et technique constitue l'un des instruments de la politique linguistique du Gouvernement pour garantir l'emploi du français dans tous les domaines de notre société. Il œuvre à la création de termes nouveaux en français pour favoriser l'accès aux savoirs par la langue.

CRÉER ENSEMBLE LES CONDITIONS D'UN CONSENSUS

Coordonné au ministère de la Culture par la DGLFLF, il réunit au sein d'une vingtaine de groupes thématiques plus de 400 experts bénévoles et représentants d'organismes scientifiques et techniques. L'Académie française, l'Académie des sciences, l'Afnor, l'Arcom et l'OIF, ainsi que des départements de terminologie d'autres pays francophones et des services de traduction et de terminologie d'organisations internationales sont étroitement associés à chaque étape des travaux des experts.

METTRE À LA DISPOSITION DE TOUS UNE TERMINOLOGIE EN FRANÇAIS

Le dispositif crée des termes de référence au bénéfice des services de l'État, des acteurs économiques, industriels et scientifiques, mais aussi d'un large public. Ces termes permettent une communication claire et accessible, et leur usage est obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État. Publiées au *Journal officiel*, ces ressources libres sont consultables dans la base *FranceTerme* et sont accessibles sur la plateforme des données ouvertes, *data.gouv*. Elles sont reprises dans de nombreuses bases de données terminologiques.

LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE (CELF)

Placée sous l'autorité du Premier ministre et présidée par l'académicien Frédéric Vitoux, la CELF, renouvelée en 2024, est une assemblée de personnalités qualifiées représentant la société dans toute sa diversité. Dans le cadre d'un dialogue aussi exigeant que respectueux avec les groupes d'experts, elle examine leurs propositions terminologiques et néologiques, qu'elle harmonise en veillant à les rendre compréhensibles par les néophytes tout en en préservant la précision technique et scientifique. Le secrétariat de la CELF est assuré par la DGLFLF.

EN SAVOIR PLUS

www.culture.fr/FranceTerme

Le dispositif d'enrichissement en 2024

Chaque année, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) et plusieurs groupes d'experts se réunissent pour réfléchir aux manières de faire évoluer la langue française. L'année 2024 a encore été prolifique en matière de recommandations: plus de 200 termes ont rejoint la base de données *FranceTerme*, qui rassemble les néologismes validés par la CELF.



METTRE EN ŒUVRE

19

groupes d'experts dans 13 ministères

1

commission principale, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

+ de 400

spécialistes bénévoles

1

réseau de partenaires francophones (Belgique, Québec, Suisse...) et techniques (AFNOR, OMPI...)

11

hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française dans les ministères



ÉQUIPER

228

termes et 3 recommandations publiés en 2024 au *Journal officiel*

23,4%

des termes recommandés issus de demandes du grand public

+ de 496

notions examinées par la CELF au cours de 10 séances

+ de 30 domaines

couverts en 2024: agriculture, automobile, aviation, badminton, batteries, biologie, chimie, culture, cyclisme, droit, économie et finance, éducation, énergies, environnement, intelligence artificielle, logistique urbaine, nucléaire, recherche, rugby, santé et médecine, spatiologie, transport maritime et fluvial, urbanisme

+ de 280

suggestions déposées dans la Boîte à idées de *FranceTerme*



FAIRE SAVOIR

+ de 15 000

abonnés à l'infolettre, soit 25 % de plus qu'en 2023

Près de 150

courriels de réponse personnalisée aux demandes des internautes

95 %

taux de satisfaction

des usagers de *FranceTerme* en 2024

+ de 400 000 visiteurs

du site *FranceTerme* en 2023

1

rendez-vous majeur: l'installation de la nouvelle Commission d'enrichissement de la langue française, le 27 mai 2024

+ de 20

colloques, manifestations scientifiques et rencontres avec le public où la CELF a été mise à l'honneur



PUBLIER

8

PUBLICATIONS

➤ *Rapport d'activité de la Commission d'enrichissement de la langue française en 2023*

➤ *Quelques termes du droit et de la justice*

➤ *Termes clés du jeu vidéo*

➤ *Termes clés de l'intelligence artificielle (français, anglais, arabe, basque, catalan, espagnol, italien, néerlandais)*

➤ *4 Vocabulaires multilingues (français, anglais, catalan, espagnol, galicien, italien, portugais, roumain): escalade, surf, trampoline et volleyball de plage*

Quelques grandes thématiques du dispositif d'enrichissement

Une langue n'est jamais figée et son lexique évolue à l'unisson de la société et du monde. Nous avons besoin de références pour pouvoir communiquer et transmettre. Il est donc impératif de construire les nomenclatures des parlars professionnels. Quelques grandes thématiques explorées en 2024.

BATTERIES

La création en France d'une filière industrielle de production à grande échelle de batteries, avec la fin programmée des véhicules à moteur thermique et le remplacement des générateurs diesel, constitue aussi un enjeu de vocabulaire. La DGLFLF a mis en place un groupe *ad hoc* rassemblant des experts issus de différents secteurs – automobile, chimie, énergies, environnement... –, chargés d'identifier, de définir et de nommer 35 notions clés relatives aux batteries qui ont été publiées au *Journal officiel* en décembre 2024.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Depuis la recommandation du terme « intelligence artificielle (IA) » en 1989, l'étude de ce vocabulaire accompagne les évolutions continues d'un secteur actuellement dominé par les géants californiens de l'IA générative. Disposer de termes français, conçus et adoptés par des spécialistes francophones de l'IA, contribue au développement d'une industrie française de l'IA. Les termes recommandés en 2024 (exemples : instruction générative pour *prompt* ou, apprentissage antagoniste pour *adversarial machine learning*) et les publications antérieures ont été enrichis d'équivalents proposés par des institutions partenaires (arabe, basque, catalan, espagnol, italien et néerlandais) et regroupés dans un recueil diffusé lors du Sommet pour l'action sur l'IA, organisé à Paris en février 2025.

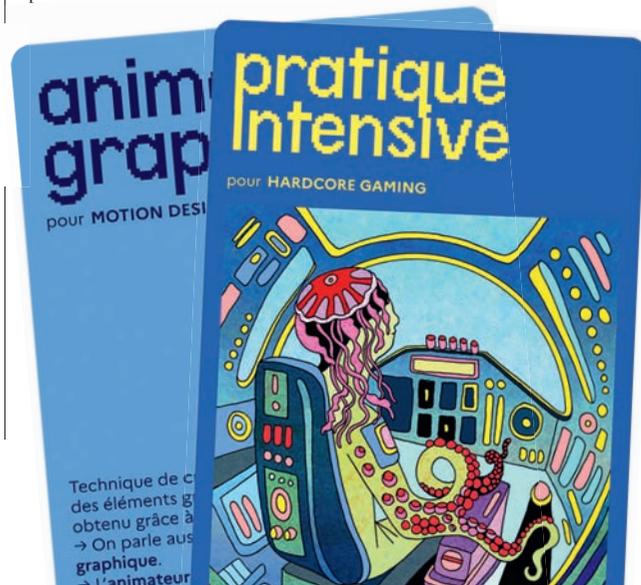
VILLE DURABLE

L'exploration systématique de la terminologie de la nature en ville – premier volet d'un partenariat sur la ville durable entre la DGLFLF et l'ISIT (école supérieure de traduction et d'interprétation) – a alimenté les travaux des groupes d'experts chargés

de l'agriculture, de l'environnement, ainsi que de l'aménagement et de l'habitat. Ce repérage de notions nouvelles (exemples : abri climatique, îlot de fraîcheur, ...) coïncidant avec le nouveau « Plan Nature en Ville » du Gouvernement présenté le 30 septembre 2024, une des actions phares de la Stratégie nationale Biodiversité 2030, les trois groupes d'experts ont demandé à la DGLFLF de constituer et d'animer un groupe *ad hoc* sur ce thème précis.

JEU VIDÉO

L'univers du jeu vidéo, empreint d'anglicismes guère compréhensibles, même pour des pratiquants assidus, peut se dire en français. La DGLFLF a donc édité le recueil numérique illustré « 55 termes clés du jeu vidéo », empruntant les codes graphiques des premiers jeux et plongeant littéralement le lecteur dans un univers marin et onirique. Ce recueil a été mis en avant à l'espace de découverte du jeu vidéo de la Cité des Sciences, dans le cadre d'un partenariat avec Universcience.





JEAN-MARIE CHAUVET

Cofondateur de la société Neuron Data et président du groupe d'experts chargé du numérique

Pourquoi avons-nous besoin d'un vocabulaire français de l'IA ?

L'intelligence artificielle fait désormais partie de notre quotidien. Ces nouveaux outils sont capables de générer du langage naturel, de traduire, de reconnaître du discours...

Un vocabulaire en français permet d'abord au plus grand nombre de comprendre et de participer aux discussions dans ce domaine. Utiliser des termes spécifiques, en français, permet de communiquer avec précision et clarté sur des concepts complexes, un point crucial pour la recherche, l'enseignement, et la collaboration entre professionnels.

De plus, ce vocabulaire facilite le développement local des technologies. Chercheurs, ingénieurs et entrepreneurs francophones peuvent mieux comprendre et contribuer aux avancées de l'IA.

« L'IA doit être adaptée aux contextes culturels et linguistiques pour être efficace et acceptable »

Les entreprises se positionnent ainsi sur le marché mondial de l'IA en maîtrisant ce vocabulaire technique. Les programmes éducatifs et les formations en IA sont plus efficaces et accessibles lorsqu'ils utilisent ce vocabulaire, servant une nouvelle génération de spécialistes de l'IA dans les pays francophones.

Les discussions actuelles sur la réglementation et l'éthique de l'IA nécessitent une compréhension précise des termes techniques. L'IA doit être adaptée aux contextes culturels et linguistiques pour être efficace et acceptable. Un vocabulaire en français permet d'intégrer les technologies d'IA dans les cultures francophones.

Des initiatives pour valoriser les vocabulaires français. Points de vue d'utilisateurs



Business France, présent dans 53 pays, riche de collaborateurs de plus de 65 nationalités, publie de l'information sur les marchés export, en français, pour les entreprises françaises.

Afin de présenter les opportunités d'affaires à l'étranger dans des secteurs innovants, nous avons parfois recours à des néologismes techniques et scientifiques.

JULIE MARTIN

Cheffe de service Observatoire des marchés export, Département Information Conseil, Direction Export de Business France



Le Traité de coopération en matière de brevets administré par l'OMPI dispose que tout titre, abrégé et dessin d'une demande internationale

soit publié en français ainsi qu'en anglais. La disponibilité de termes français scientifiques et techniques recommandés est donc fondamentale pour notre travail de traduction et la circulation des savoirs.

CRISTINA VALENTINI

Cheffe, Groupe de la terminologie, Division de la Traduction du PCT, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)



Dans un contexte où la précision de la communication est l'essence de tout projet de traduction, disposer de sources fiables répertoriant le vocabulaire scientifique et

technique le plus récent, recommandé, constitue la clé d'un projet de traduction réussi et représente une ressource inestimable dans l'enseignement de la traduction spécialisée.

ANTONIA CRISTINOI

Professeure à l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT)

Pour un langage clair des services publics

Depuis 2017, le gouvernement s'est engagé dans une démarche de simplification des démarches administratives, avec notamment l'objectif de simplifier le langage administratif et le rendre accessible et intelligible à nos concitoyens. C'est en effet une condition essentielle pour un égal accès aux droits. Dans ce cadre, l'emploi systématique de la langue française dans toutes les communications des services publics est une exigence.



« Renforcer l'usage du « facile à lire et à comprendre » et plus largement de la clarification des écrits »

CLAIRE HÉDON

Défenseuse des droits

En tant que Défenseuse des droits, quels sont, selon vous, les grands enjeux de recourir à un langage clair et accessible au sein des services publics, en particulier s'agissant des populations les plus vulnérables ?

Au titre de sa mission de défense des droits et libertés dans les relations avec les administrations, le Défenseur des droits est régulièrement confronté à la question de l'accessibilité du langage administratif et des procédures. La garantie des droits et libertés passe en effet, pour l'utilisateur, par une information adaptée lui permettant de connaître et de comprendre ses droits et, partant, d'en solliciter effectivement le bénéfice. Le langage employé par l'administration est le vecteur de cette information. Les exigences de clarté et d'accessibilité du langage, qui sont essentielles et auxquelles je veille pour l'ensemble des usagers de service public, revêtent une importance primordiale pour

les personnes précaires et isolées. Plus souvent éloignées du droit et de la sphère administrative, et, de ce fait, moins familières du langage administratif, ces dernières éprouvent des difficultés particulières à accomplir les démarches. Pourtant, leur situation de vulnérabilité les rend, plus que d'autres, susceptibles d'entrer en contact avec l'administration, pour des enjeux majeurs dans leur vie quotidienne.

Le recours à un langage clair constitue-t-il une priorité d'action de votre autorité administrative indépendante ?

L'amélioration du langage dans les relations des administrations avec les usagers est en effet au cœur de nos missions. Avec de nombreux médiateurs publics, le Défenseur des droits fait le constat des obstacles rencontrés par les usagers pour accéder aux informations qui les concernent. Il en résulte un accès plus difficile aux prestations, voire un non-recours aux droits, ainsi qu'une limitation

de l'exercice des voies de recours contre les décisions défavorables.

Comment se traduit-elle au sein de votre institution et en direction des services publics ?

La mise en œuvre de cette priorité se traduit par des recommandations de l'institution, à l'intention des administrations, visant à renforcer l'usage du « facile à lire et à comprendre » et plus largement de la clarification des écrits, qu'il convient de distinguer et concerne un nombre beaucoup plus important d'usagers. Mais le Défenseur des droits a lui-même mis en œuvre ces exigences, à travers la clarification du site internet de l'institution ainsi que des formulaires de saisine, mais aussi des différents courriers que nous adressons, dans l'objectif de nous rapprocher des usagers, grâce à un langage clair et direct. Ces travaux ont associé les usagers et les associations qui les représentent, sans qui ne peut être repensé le langage de l'administration.



« Garantir à nos concitoyens une information claire et accessible »

CARINE CHEVRIER

Secrétaire générale, Haute fonctionnaire à la langue française, ministère de la Justice

Gagner en capacité d'intervention, assurer l'égalité d'accès à une information compréhensible, les hauts fonctionnaires chargés de cette mission y veillent.

Témoignage de Carine Chevrier, Secrétaire générale du ministère de la Justice.

Depuis ma nomination en tant que Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au ministère de la Justice, je me suis attachée à porter une politique de langue française axée sur trois aspects fondamentaux de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon :

Continuer à enrichir notre vocabulaire juridique, grâce au collège droit et justice, présidé par Dominique Latournerie, conseiller d'État honoraire, qui définit une dizaine de nouveaux termes par an. L'objectif est d'étoffer notre vocabulaire français avant que la notion souvent issue du monde anglo-saxon ne s'ancre durablement dans le paysage juridique français. Améliorer l'intelligibilité et l'accessibilité des écrits à destination des usagers. Afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, nous avons créé un guide de bonnes pratiques rédactionnelles qui permet d'améliorer et simplifier les écrits. Préserver l'obligation spécifique pour le service public de toujours employer le français. Dans la continuité d'une particulière attention du ministère sur ce devoir d'exemplarité, nous venons de commencer la création d'un document d'équivalence d'expressions et de termes anglophones en français pour nos échanges professionnels du quotidien.

Avec l'appui de mon adjoint Vincent Chabin, je souhaite continuer à sensibiliser les professionnels du droit sur cette thématique, à l'image de notre journée « La langue française au service d'une justice innovante » en 2023.

En novembre 2024, nous avons organisé un événement sur « L'amélioration du langage et des écrits au ministère de la Justice » et présenté lors d'une conférence notre bilan des trente ans de la loi Toubon pour le ministère de la Justice.



« Employer systématiquement le français et recourir à un langage sans jargon dans toutes ses communications, c'est possible. Ce principe essentiel garanti à nos concitoyens une information claire et accessible. Le ministère de la Culture et l'ensemble de ses agents sont engagés dans cette démarche, avec l'appui d'outils et de ressources en ligne pour intégrer ces pratiques au quotidien. »

LUC ALLAIRE

Secrétaire général du ministère de la Culture

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP): ACCOMPAGNER L'ACTION DES SERVICES PUBLICS POUR LE LANGAGE CLAIR

Diffuser des documents sans jargon rassure les usagers, participe d'une relation bienveillante et simplifie la réalisation des démarches administratives. La DITP s'engage à renforcer la pratique du langage clair dans les services publics. Elle accompagne les administrations dans la mise en place d'actions et fournit des outils en faveur de la simplification du langage, dans le cadre du programme de qualité de services, Services Publics +.

À SAVOIR

bit.ly/4gIstX9

bit.ly/4gGnPYj



▲ Table ronde « Une loi pour le 21^e siècle » Institut de France. Avec de gauche à droite, Mickaël Vallet (sénateur), Pouria Amirshahi (député), Catherine Morin-Desailly (sénatrice), Yan Chantrel (sénateur) et Paul de Siney (DGLFLF).

La loi Toubon, trente ans après

À l'occasion des trente ans de la loi Toubon, à l'initiative du ministère de la Culture avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, deux journées de colloques se sont tenues, le 27 novembre 2024 à la Cité internationale de la langue française, et le 6 décembre 2024 à l'Institut de France.

La première journée de cette célébration, intitulée « L'ordonnance de Villers-Cotterêts. Genèse, réception, postérité », introduite par la conférence inaugurale de Michel Zink, membre de l'Académie française, privilégiait la perspective historique. La seconde journée, ouverte par Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France, et par Antoine Compagnon, académicien, intitulée « Quelles politiques pour nos langues ? » traitait des enjeux contemporains. Elle a réuni des universitaires juristes ou linguistes (Bernard Cerquiglini, Pascale Ehrardt, Michel Launey, Benjamin Morel, Géraldine Chavrier, Christian Lagarde) autour de l'histoire de la politique linguistique où il fut beaucoup question de la place qu'occupent les langues régionales en France avant que des parlementaires (Paul Molac, député) et des universitaires (Coraline Pradeau, linguiste, Véronique Bertile, juriste) ne s'interrogent sur les aspects prospectifs de cette politique. L'après-midi a été consacré à l'application, à la perception et à l'avenir de la loi Toubon avec la participation de Jacques Toubon,

qui a rappelé que « chacun a un droit imprescriptible de s'exprimer en français et de s'entendre ou de se voir répondre dans cette langue ». Jean-Marc Sauvé, Vice-président honoraire du Conseil d'État pour qui « La loi Toubon a constitué un tournant important pour consolider notre pacte républicain », a souligné qu'elle était « un outil de cohésion pour toutes les personnes vivant dans notre pays, quelles que soient leurs origines. » Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué d'Harris Interactive France a rendu compte d'une enquête d'opinion commandée à cette occasion par le ministère de la Culture, en soulignant non seulement l'étonnante notoriété d'une loi votée il y a trente ans mais aussi l'attachement des Français à cette loi qu'ils trouvent globalement efficace et dont ils souhaitent le renforcement. Les sénateurs Catherine Morin-Desailly, Mickaël Vallet, Yan Chantrel, et le député Pouria Amirshahi ont émis, dans une approche prospective, diverses propositions : création d'un Erasmus francophone ; amélioration de la découvrabilité des contenus culturels et scientifiques francophones en renforçant la coopération franco-québécoise ; élargissement de la possibilité de sanctions « pour répondre au besoin d'exemplarité d'emploi de la langue française par les services de l'État et les collectivités territoriales. » Pour conclure, Bernard Stirn, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a salué l'importance historique de la loi Toubon et engagé l'ensemble des acteurs à se mobiliser pour l'avenir.



BERNARD CERQUIGLINI
*Professeur émérite de l'Université
 de Paris*

La langue française, une affaire d'État

Les noces de la langue et de l'État, en France, sont anciennes; elles furent fécondes, façonnant notre histoire, dessinant notre identité, inspirant un destin commun.

Langue romane septentrionale, le français est le plus particulier des idiomes issus du latin, effet de son long compagnonnage avec les dialectes franciques. Cette langue est née, au IX^e siècle, dans l'empire plurilingue carolingien, en situation de dialogue et d'échange culturel; les intellectuels carolingiens ont perçu sa spécificité, sa différence du latin, ont usé de cette différence; ce faisant ils l'ont pourvue d'un statut, d'une officialité, lui offrant le privilège du parchemin. Le français a été écrit très tôt, dès 842, (première de toutes les langues romanes) et dans un contexte politique. Les Serments prononcés à Strasbourg, en 842, instrument diplomatique, partagent l'empire de Charlemagne entre ses petits-fils. À Strasbourg le protofrançais dessine les frontières, énonce ce partage; dès cette date le français est l'affaire du Prince.

Tout en découle. Langue du roi à la fin du Moyen Âge,

il est à la Renaissance langue de la justice royale, et du droit (ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539). Au XVII^e siècle, il devient la langue de l'État: Richelieu transforme un club de remailleurs en une Académie française, institution officielle, ayant statut, sceau et prérogatives. Un siècle

En août 1539, François I^{er} signe au château royal de Villers-Cotterêts une « ordonnance générale sur le fait de la justice ». Par ses articles 110 et 111, elle impose l'usage de la langue française dans la rédaction des actes d'administration et de justice, en lieu et place du latin.



plus tard, la Révolution française en fait la langue du nouveau souverain, la Nation. Cette nation, au XIX^e siècle, se donne une école publique, confiée à des instituteurs de langue française; voilà l'origine du mot: ils instituent tout à la fois la langue et la République. Celle-ci, au XX^e siècle (amendement constitutionnel de juin 1992), range la langue au nombre de ses symboles. Dans la foulée, on rappelle que la langue forme la Nation, qu'elle est le véhicule indispensable des échanges, du commerce, de l'éducation, de la culture: c'est la loi du 4 août 1994, à laquelle Jacques Toubon a donné son nom et son ardeur. Depuis 2001, une Délégation générale à la langue française et aux langues de France s'attache au patrimoine linguistique dans son ensemble et sa diversité, afin de conduire une politique en sa faveur.

Au fil de ces douze siècles, la langue française a accompagné l'émergence d'un État, l'essor d'une Nation, l'établissement de la République; elle en fut le ciment, l'idiome et l'emblème. Il est indispensable qu'elle continue à le faire.

Les 30 ans de la Loi Toubon. Dialogue à deux voix

La célébration des 30 ans de la loi Toubon est l'occasion d'en faire un bilan et une analyse prospective. Dialogue entre Jacques Toubon, ministre qui a donné son nom à la loi sur l'emploi de la langue française du 4 août 1994, et Jean-Marc Sauvé, Vice-Président honoraire du Conseil d'État.

En quoi ce texte, s'inscrit-il pleinement dans la modernité et répond-il aux grands défis auxquels notre société est confrontée ?

Jacques Toubon | Nous ne sommes pas un pays comme les autres, notre langue constitue une composante majeure de notre identité particulière, une identité d'ouverture et de progrès. Si la langue relève de la politique linguistique, cette dernière comprend évidemment des enjeux fondamentaux diplomatique, culturel, économique, éducatif, etc.

En tant que citoyen, partie du grand corps collectif de la République, chacun a le droit imprescriptible de s'exprimer en français et de se voir répondre dans cette langue. A contrario, la Constitution exclut que quiconque puisse se prévaloir d'un droit à user d'une autre langue que le français. La jurisprudence du Conseil d'État est constante à cet égard.

Néanmoins, ce « droit au français » n'empêche nullement l'emploi d'autres langues. La place du français dans la société n'est pas synonyme d'exclusion, mais s'inscrit dans une visée universelle et englobante.

Jean-Marc Sauvé | La loi Toubon est moderne, car en protégeant notre langue, elle défend un élément essentiel du pacte républicain et de notre cohésion sociale et nationale. En effet, une nation, ce n'est pas seulement une collection d'individus. C'est une communauté tissée par les liens de l'histoire, par l'adhésion à des principes communs (par exemple, la Déclaration des droits de l'Homme ou l'Appel du 18 juin 1940) et par des solidarités concrètes. Une nation, c'est encore la capacité à se projeter ensemble dans l'avenir. C'est également une culture et une langue communes. La loi Toubon nous aide à surmonter un clivage social

et générationnel de plus en plus béant entre ceux qui sont aux plans économique, social et culturel armés pour s'intégrer et réussir dans le monde global et des catégories de personnes qui décrochent : en particulier les classes moyennes et populaires, le monde rural et les personnes âgées.

Trente ans après son adoption, quel bilan tirez-vous de l'application de la loi ?

Jacques Toubon | Cette loi a été conçue comme une loi d'égalité et de cohésion sociale. Elle constitue un socle protecteur absolument indispensable encore aujourd'hui. Il s'agit d'assurer la compréhension de tous dans l'espace public, en particulier avec une publicité omniprésente. Il s'agit de préserver la pluralité des langues face à la domination de l'anglais. Il s'agit de donner la priorité à la protection et à la sécurité du consommateur, par la traduction systématique des notices et modes d'emploi. Il s'agit de voir les droits des salariés respectés, en leur garantissant par exemple une rédaction en français de leur contrat de travail. Il s'agit aussi de faire en sorte que la transmission des savoirs dans l'enseignement et la recherche se fasse en français. Enfin, l'audiovisuel doit jouer tout son rôle dans la promotion du français, comme élément crucial de la diversité culturelle. Trente ans après son adoption controversée, cette loi me semble avoir exercé une réelle influence. Par comparaison avec certains de nos voisins européens, nous connaissons encore une situation privilégiée par rapport à notre langue commune, en particulier par rapport à l'utilisation de l'anglais. En somme, notre volonté initiale de promouvoir la diversité culturelle rejoint la défense du plurilinguisme. Il faut se battre pour toutes les langues, car chacune d'entre elles exprime une part de l'humanité.

Jean-Marc Sauvé | La loi Toubon a un premier mérite qui est essentiel : on ne peut pas, en France, dire et faire n'importe quoi sur le plan linguistique. Elle a posé des bornes et fixé des limites et, à tout le moins, des obligations de traduction. Elle conduit à un minimum d'attention, de veille, de décence et de mauvaise conscience. Elle est



▲ De gauche à droite, Jacques Toubon et Jean-Marc Sauvé, le 6 décembre 2024, à la journée « Quelles politiques pour nos langues ? », organisée par le ministère de la culture à l'occasion des 30 ans de la loi Toubon.

aussi très utile pour défendre et favoriser l'emploi du français dans l'espace public, la publicité, les médias audiovisuels, une partie du droit économique, le droit social et les services publics, qu'ils soient gérés par des opérateurs publics ou privés. Personne ne peut dire ce que serait le visage de notre pays sans la loi Toubon. Mais il est évident que son impact a été positif en ce qu'il a freiné le basculement de notre société dans un collectif parlant anglais ou plutôt une « novlangue » mâtinée d'anglais et de français.

Quels leviers identifiez-vous pour en renforcer la portée et la mise en œuvre ?

Jacques Toubon | Il conviendrait, d'étendre son champ d'application à un certain nombre d'activités privées rendant des services publics, ou liées à la politique culturelle. Il est possible de les définir avec précision afin de ne pas faire entorse aux règles constitutionnelles sur la liberté d'expression et de communication, un travail qui a déjà commencé dans certains secteurs. Par ailleurs, il vaudrait la peine d'encourager le développement de la langue française dans les entreprises (le français professionnel), via notre réseau culturel à l'étranger; aider financièrement, dans les pays francophones ou partiellement francophones, toutes les entreprises de numérisation, qui coûtent très cher, offrir ainsi une assistance technique aux entreprises privées, pour les inciter à se recentrer sur l'usage du français.

Autre domaine encore: la transition numérique et le défi qu'elle représente, mais aussi le volet international, en particulier au sein de l'Union européenne, dont les instances témoignent d'un penchant incontestable pour l'anglais.

Jean-Marc Sauvé | Quoique très utile, la loi du 4 août 1994 n'est pas bien appliquée, ni respectée. C'est ainsi que les personnes publiques s'affranchissent de plus en plus des obligations qui pèsent sur elles en matière de marques ou de slogans publicitaires. De même, les publicités transgressent de manière accrue la loi. Les médias audiovisuels sont aussi laxistes. Il faut que l'impunité cesse: cela veut dire que l'autorité politique, les parquets et les autorités indépendantes comme l'ARCOM doivent se mobiliser pour imposer le retour au français ou des traductions. C'est une question essentielle pour la sauvegarde de notre identité culturelle et nationale.

Il faut aussi tenir compte des évolutions: si des assouplissements justifiés ont été apportés à la loi en matière d'enseignement supérieur, il faut éviter que des écoles n'enseignent qu'en anglais. Il faut aussi inscrire dans la loi le droit des salariés à travailler en français, lorsque leurs fonctions n'impliquent pas d'utiliser une autre langue. De même, il faut que, dans la communication publique et les réseaux sociaux qui en relèvent, l'emploi du français soit obligatoire ou que les expressions en langue étrangère soient assorties de traductions.

Il faut enfin que les entreprises détenues majoritairement par l'État – ou des personnes publiques – et les fondations reconnues d'utilité publique utilisent strictement dans leur désignation, leur présentation et leur communication la langue française, au moins sur le territoire français. Nous avons à coup sûr de grands progrès à accomplir pour mieux la défendre et la valoriser.

La loi Toubon reste un socle juridique essentiel pour la défense de la langue française



Yan Chantrel est sénateur, représentant des Français établis hors de France, Vice-président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, Président du Groupe d'études francophones.

Il est le co-auteur du Rapport

« Le français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative. »

Vous venez de rendre un rapport sur « La situation de la Francophonie à l'aube du 30^e anniversaire de la loi Toubon ». Quels en sont les principaux enseignements ?

Nous avons identifié trois grands défis. D'abord, nous souhaitons que la revalorisation du métier d'enseignant de et en français devienne Grande cause de la Francophonie. Le manque d'enseignants, dans

les établissements français à l'étranger comme dans le FLE, est un frein au développement de la francophonie. Renforçons la coopération en faveur de la formation et de la mobilité des enseignants, par exemple en ouvrant notre réseau culturel aux autres pays francophones pour mettre nos forces en commun. Ensuite, nous voulons favoriser l'usage du français dans les études supérieures et la recherche,

en encourageant la mobilité des étudiants et des jeunes chercheurs, à travers la création d'un « Erasmus » au sein de l'espace francophone. Nous appelons également à valoriser la production scientifique en français, notamment dans le cadre de l'évaluation des chercheurs. Enfin, faisons du français une grande langue du numérique, en luttant contre la fracture numérique pour développer son usage sur Internet et en améliorant la découvrabilité des contenus francophones dans les secteurs de la culture et des sciences.

Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mener pour renforcer et mieux appliquer la loi Toubon ?

Elle reste un socle juridique essentiel pour la défense de la langue française. Toutefois, dans un contexte de mondialisation et de numérisation des échanges, sa mise en application présente des limites. Nous constatons que la loi est insuffisamment appliquée et contrôlée, et que ses dispositions sont méconnues des acteurs publics et privés, favorisant la prolifération de l'anglais dans la sphère publique. Au regard des nouveaux enjeux numériques et technologiques, elle est aussi un peu dépassée. Il nous paraît donc essentiel d'actualiser la loi pour la rendre plus efficace.

LE FRANÇAIS A ENCORE SON MOT À DIRE...

Le 2 octobre 2024, Mme Catherine Belhiti, sénatrice et MM. Yan Chantrel et Pierre-Antoine Levi, sénateurs, ont rendu public, *au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport*, un rapport d'information sur la situation de la francophonie à l'aube du 30^e anniversaire de la loi Toubon. Il ouvre des perspectives, notamment pour réactualiser, renforcer et mieux appliquer la loi Toubon. À titre d'exemples, sont notamment préconisées une adaptation de la loi aux nouveaux enjeux numériques et une consolidation du rôle de pilotage interministériel de la DGLFLF.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez le Rapport avec les 17 recommandations associées: bit.ly/3W8wlaZ

Dans le cadre du colloque (voir p. 22) organisé à l'occasion des 30 ans de la loi Toubon, la table ronde « Une loi pour le 21^e siècle » a été l'occasion pour les sénateurs et député présents de faire un certain nombre de propositions.



Réguler les plateformes

CATHERINE MORIN DESAILLY
Sénatrice de la Seine-Maritime

L'enjeu aujourd'hui, c'est la régulation des plateformes qui jusqu'à une période récente ne disposait d'aucune responsabilité, d'aucune recevabilité sur les contenus qu'elles choisissaient de diffuser. Nous nous battons pour que soit mise en place une régulation qui protège cette diversité culturelle et l'exposition des contenus qui concerne cette diversité. Les règlements sur les services numériques, les règlements sur l'IA ont suscité qui au Sénat, qui au Parlement européen, de gros débats sur le niveau de protection de ces règlements sur la propriété intellectuelle, sur les droits voisins et sur les droits d'auteur. Protéger ces droits, c'est protéger la création artistique, c'est protéger l'expression de toutes les langues.



◀ De gauche à droite, Emmanuel Maury, Vice-président de l'AFAL, Jacques Godfrain, ancien ministre, Président de l'AFAL.

AFAL : Pour une réforme rapide et profonde du cadre légal

L'AFAL (Association Francophone d'Amitié et de Liaison) créée en 1974, regroupe plus d'une centaine d'associations. Union internationale d'associations et d'ONG à vocation sectorielle ou géographique; elle couvre les domaines les plus divers de la francophonie.

La loi du 4 août 1994 a défini des règles utiles pour l'emploi de notre langue et forgé un cadre légal relativement efficace dans des domaines aussi importants que la consommation, la santé ou le travail. Mais elle souffre aujourd'hui de défauts majeurs, qui laissent proliférer partout un « globish » aux conséquences délétères. Elle est d'abord insuffisamment appliquée et le dispositif de contrôle, de recours contre ses violations et de sanction n'est pas assez efficace. Elle présente aussi des lacunes s'agissant notamment de la publicité, des slogans, des marques ou de l'affichage dans l'espace public. Plusieurs fois modifiée, elle manque enfin de lisibilité. L'AFAL appelle donc à une réforme rapide et profonde du cadre légal.



Élargir la possibilité de sanction

MICKAËL VALLET
Sénateur de la Charente-Maritime

Il en va du niveau local comme du niveau national: tout est question de respect de la population, on respecte le peuple quand on applique correctement la loi, ce qui nourrit le lien de confiance entre les citoyens, leurs représentants et les institutions. À ce titre, les gouvernants doivent assumer une forme d'exemplarité. S'il existe un sujet sur lequel nous pourrions avancer c'est de savoir comment on peut faire fonctionner la coercition. Je formulerai le souhait que l'on puisse élargir la possibilité de sanction notamment auprès de l'exécutif et des collectivités territoriales qui ne respectent pas nos concitoyens attachés à la question de l'État et de son exemplarité.



Ouvrir de nouveaux chantiers

POURIA AMIRSHAHI
Député de Paris

Au-delà d'un imaginaire francophone largement remis à jour et que j'appelle à reformuler. Deux pistes. Un retour de l'oralité puissant du fait des podcasts, des nouveaux véhicules de la langue où on s'écrit moins de textos et où on échange davantage de « vocaux », on ne pense pas assez à l'oralité qui est très présente dans de nombreuses cultures francophones. La seconde piste, fondamentale pour l'avenir de la langue française, c'est l'IA. Il faut que le français soit pensé dès la genèse des grands projets d'IA, pour que le français soit présent y compris dans la grammaire algorithmique.

Faire vivre la loi : renforcer nos politiques publiques en faveur du français

En France, c'est le ministère de la Culture, à travers la Délégalion générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui est garant de l'application de la loi Toubon. La DGLFLF agit pour permettre la reconnaissance et l'appropriation de ce cadre légal par le plus grand nombre, notamment sur le plan interministériel.

La DGLFLF, administration à vocation interministérielle, a pour mission d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement. Plusieurs actions sont déployées :

UN SUIVI RAPPROCHÉ DE LA BONNE APPLICATION DE LA LOI TOUBON

Notamment en s'appuyant sur les contrôles menés par les partenaires institutionnels (DGCCRF, ARCOM...), ainsi que sur l'action contentieuse des quatre associations de défense de langue

française agréées à cet effet. La DGLFLF veille plus largement à sensibiliser au respect de ce cadre légal, tant en intervenant en cas de manquements aux obligations légales qu'en promouvant l'intérêt de communiquer en français.

UNE ACTION INTERMINISTÉRIELLE ET INSTITUTIONNELLE RENFORCÉE

La DGLFLF s'appuie en particulier sur un réseau des hauts fonctionnaires à la langue française mobilisés dans chaque ministère pour mieux faire connaître ce texte et contribuer

à sa déclinaison au sein de leur administration et des établissements sous leur tutelle. Une particulière exemplarité des services publics est attendue sur ce champ, à la hauteur des enjeux soulevés (cohésion sociale, égalité d'accès à l'information, intelligibilité de l'action publique...). Les politiques publiques menées en faveur de notre langue doivent en effet répondre aux aspirations de l'ensemble du corps social.

DES INITIATIVES POUR QUE NOTRE LANGUE DEMEURE VIVANTE

Que cela soit en coordonnant les travaux conduits par la Commission d'enrichissement de la langue française, ou en investissant dans l'intelligence artificielle et le développement de nouvelles technologies au service des langues. Attentive aux fragilités comme aux aménagements nécessaires de ce cadre légal, la DGLFLF mène par ailleurs des travaux d'analyse et prospectifs pour que celui-ci continue de répondre aux aspirations de notre société. Les politiques linguistiques conduites par d'autres pays francophones, à l'instar du Québec, constituent une source d'inspiration, même si elles requièrent des adaptations au regard de notre contexte et nos institutions.



▲ Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Parcours permanent. Le mur des anglicismes.



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Ministre de la Langue française, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, ministre responsable des Institutions démocratiques, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre responsable de la Laïcité

« Mobiliser la population et les partenaires autour de la langue nécessite un gouvernement proactif en la matière. »

En matière de politique publique linguistique, le Québec constitue une référence, avec plusieurs avancées récentes, comme la création d'un ministère dédié à la langue française ou le renforcement significatif de son cadre légal. Point de vue de Jean-François Roberge, ministre de la Langue française.

Parce qu'il a lutté pour devenir, puis demeurer, un État officiellement unilingue francophone, le seul en Amérique du Nord, le Québec a le devoir de s'engager avec force envers la protection et la promotion du français. Notre culture et notre identité passent par la langue française, véritable reflet de qui nous sommes, de notre histoire, de notre façon de voir et de dire le monde. C'est dans cette optique que notre gouvernement a adopté la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Nous avons modernisé plusieurs lois, dont la Charte de la langue française, nous avons créé un ministère dédié et nous avons institué la

tous les Québécois, ainsi qu'aux générations futures, le droit de vivre et de s'épanouir en français. La France et le Québec sont des alliés naturels et collaborent étroitement afin de promouvoir et renforcer la place du français. Pensons à la Déclaration commune sur la langue française des premiers ministres, aux partenariats en découvrabilité des contenus francophones en ligne, à notre participation au sein du Réseau OPALE, à l'engagement du Québec envers la Cité internationale de la langue française, ou encore à notre plaidoyer commun au sein de la Francophonie institutionnelle et à l'UNESCO, pour ne citer que des exemples récents. On sent la détermination

Collaborer à l'essor de notre langue dans tous les domaines d'activité et, notamment, dans l'environnement numérique.

fonction de Commissaire à la langue française. L'exemplarité de l'État est fondamentale. Mobiliser la population et les partenaires autour de la langue nécessite un gouvernement proactif en la matière. La nouvelle Politique linguistique de l'État campe ainsi la langue d'interaction de l'Administration avec le public et d'autres institutions. Ce sont toutes les sphères de la société qui sont concernées par la valorisation et la promotion de la langue, afin que le français devienne un réflexe, une exigence, pour garantir à toutes les Québécoises et à



commune qui anime nos deux nations. Le Québec a l'ambition de poursuivre et d'accroître la mobilisation de ses partenaires de la francophonie afin de collaborer à l'essor de notre langue dans tous les domaines d'activité et, notamment, dans l'environnement numérique. Nous tendons la main à la France et à toutes les nations, afin que nous collaborions pour la pérennité de la diversité linguistique et culturelle.

Le Sommet de la Francophonie et les enjeux numériques



Un sommet pour l'innovation numérique au service de la langue française et du multilinguisme 32-33

Une mobilisation partenariale renforcée autour de la langue française et du numérique 34

Une montée en puissance de l'action pour les enjeux numériques en francophonie..... 35

ALT-EDIC: une ambition pour assurer la souveraineté européenne dans l'intelligence artificielle..... 36-37

Relever le défi d'une intelligence artificielle francophone. LANGU:IA et Compar:IA 38-39

Les sciences en français : l'objectif mobilisateur de la stratégie franco-québécoise de découvrabilité 40-41

Pour la France, promouvoir la Francophonie est un enjeu important. Avec le Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Villers-Cotterêts et à Paris (les 4 et 5 octobre 2024), à travers le thème « Créer, innover et entreprendre en français », la Francophonie entend afficher de nouvelles ambitions. L'innovation et l'intelligence artificielle en constituent les nouveaux défis.

« Faire de l'espace francophone un espace d'innovation en source ouverte et promouvoir nos grands acteurs »

EMMANUEL MACRON, *Président de la République*

Ouverture du Sommet par le Président de la République (extrait du discours à Villers-Cotterêts le 4 octobre 2024)

DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LA FRANCOPHONIE

« [...] La Francophonie est un espace d'influence diplomatique qui nous permet d'embrasser les enjeux du siècle. C'est ensemble, en francophone, que nous devons essayer d'appréhender les transformations technologiques. C'est ensemble, en francophone, qu'il nous faut encourager l'innovation et démultiplier nos capacités de création et d'échange, mais aussi bâtir un ordre numérique protégeant les citoyens. [...] Avec l'appel de Villers-Cotterêts, nous lançons un appel extrêmement clair aux grands acteurs du numérique pour bâtir un espace plus sûr et plus divers, pour avoir une exigence de modération en langue française et pour lutter contre tous ces discours de haine. Et l'Organisation internationale de la Francophonie, [Chère Louise], à cet égard, aura un rôle de garant tout particulier. C'est aussi en francophone que nous devons penser les innovations de l'intelligence artificielle, poursuivre les grandes innovations, faire de l'espace francophone un espace d'innovation en source ouverte et promouvoir nos grands acteurs. »

Clôture du Sommet par le Président de la République (extrait de la conférence de presse au Grand-Palais, le 5 octobre 2024)

CRÉATION D'UN CENTRE DE RÉFÉRENCE POUR L'IA

« L'intelligence artificielle a nourri nos travaux et nous voulons que les francophones aient accès à cette révolution et que le français puisse l'irriguer. C'est pourquoi nous avons créé un centre de référence pour l'IA et la francophonie qui s'articule étroitement avec l'Alliance européenne pour les technologies des langues, qui sera hébergé également à la Cité internationale de la francophonie. Et nous sommes engagés pour les modèles ouverts. [...] »



Un sommet pour l'innovation numérique au service de la langue française et du multilinguisme

« Créer, innover et entreprendre en français », le XIX^e Sommet de la Francophonie a eu pour objectif d'illustrer une modernisation et une nouvelle incarnation de la Francophonie. La question de la souveraineté numérique francophone a constitué un enjeu important du Sommet. Les initiatives portées par le ministère de la Culture autour du numérique au service de la langue française ont abouti à l'installation du consortium ALT-EDIC et au lancement de sa déclinaison francophone LANGU:IA. Faire en sorte que l'IA parle français: un enjeu majeur et une garantie pour l'avenir du multilinguisme.

Placé sous la thématique générale « Créer, innover, entreprendre en français », le XIX^e Sommet de la Francophonie s'est tenu les 4 et 5 octobre au château de Villers-Cotterêts et au Grand Palais. Le ministère de la Culture a contribué au succès de ce Sommet, en termes d'annonces présidentielles et

d'engagements concernant la politique en faveur du français et des langues dans l'environnement numérique. C'était l'occasion pour le ministère de la Culture (DGLFLF) de valoriser l'innovation numérique au service du français et du multilinguisme, dans la dynamique du Plan du Président de la République « Une ambition pour la langue française

et le plurilinguisme » de 2018. Parce que nous sommes au cœur de l'un des combats cruciaux de la francophonie: la présence de la langue française et la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique, face à l'essor de l'intelligence artificielle (IA).

Les contenus « en langue originale » occupent une place aussi centrale que la puissance de calcul ou les algorithmes dans le développement de l'IA. La question des données disponibles (et accessibles), tant en termes de ressources que de langue, est primordiale: face à l'hégémonie des modèles anglo-saxons, d'autres modèles de collecte de données doivent impérativement être proposés pour entraîner les IA, et les alimenter de données qui reflètent le plus possible la langue française, comme la diversité des langues et des cultures, leurs références et leurs valeurs.

La création du Centre de référence des technologies des langues, en premier lieu dans sa composante européenne, à Villers-Cotterêts, et le partenariat France - Québec pour la découvrabilité des contenus scientifiques en français, constituent une réponse concrète à ce besoin. Comptant parmi les temps forts du Sommet, ces projets figurent au nombre des « engagements du Sommet ».

LES ENGAGEMENTS DU SOMMET

L'action de la DGLFLF pour l'innovation numérique est confortée par deux textes majeurs du Sommet, approuvés par les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. L'Appel de Villers-Cotterêts vise à inciter les grandes plateformes numériques à faciliter les échanges entre francophones dans le monde et à participer à l'inclusion numérique. La Déclaration de Villers-Cotterêts reconnaît « l'urgence d'agir dans l'environnement numérique et [enjoint] aux institutions et opérateurs de la Charte de la Francophonie de mettre en œuvre des solutions en faveur de l'accessibilité, de la diversité linguistique et de la découvrabilité des contenus culturels, éducatifs et scientifiques francophones et l'entraînement en français de l'Intelligence artificielle générative... ».

EN SAVOIR PLUS

bit.ly/3BgGkUa
bit.ly/3ZGVuKR



FRANÇOIS VANDEVILLE

Secrétaire général
du Sommet
de la Francophonie

Convaincre de la valeur ajoutée de la Francophonie

Renouveau, modernisation, innovation, le Sommet de la Francophonie a-t-il répondu à ces différents objectifs ?

Cet enjeu de modernisation et de renouvellement était central. Il s'agissait pour nous de permettre aux citoyens de la Francophonie de se la réapproprier, qu'ils prennent conscience qu'elle constituait une opportunité. Convaincre en somme de sa valeur ajoutée et pour cela en moderniser l'image. Notre objectif à travers cette thématique était de s'adresser aux jeunes. D'où l'invitation faite à des jeunes innovateurs et créateurs à venir échanger avec les gouvernements, à s'interroger comment continuer à réussir en français, à créer, à s'imposer. Autant d'échanges féconds qui ont pris la forme de seize engagements. Moderniser l'idée de la francophonie, c'est aussi interroger la citoyenneté francophone à l'heure numérique qui a débouché sur un appel aux grandes plateformes pour qu'elles respectent davantage l'identité des citoyens francophones.

Le ministère de la Culture a plus particulièrement porté l'engagement pour une souveraineté numérique au service de la langue française. Quel bilan peut-on tirer de cette initiative ?

La question de la souveraineté numérique francophone a constitué un enjeu important du Sommet. Les initiatives portées par le ministère de la Culture autour du numérique au service de la langue française ont abouti à l'installation du consortium ALT-EDIC et au lancement de sa déclinaison francophone LANGU-IA. Il s'agit de nourrir de contenus francophones des bases géantes de langage afin que l'IA parle français. C'est aussi le sens de l'appel de Villers-Cotterêts.

FESTIVAL DE LA FRANCOPHONIE « REFAIRE LE MONDE »



« Refaire le monde », le Festival de la Francophonie a répondu aux objectifs qui lui étaient assignés : illustrer la force de création et de transformation dont est porteuse la

langue française. L'enjeu de ce festival était en effet de changer le regard sur la francophonie, mal perçue et mal comprise en France, selon la commissaire de la manifestation, Valérie Senghor. « *Le but est que les Français soient partie prenante de cette aventure humaine, car la France a une vision tronquée de la francophonie. On veut montrer que le français est plus qu'une langue institutionnelle à travers ceux qui l'incarnent et qui s'en emparent pour agir.* » Le ministère de la Culture a concouru à la programmation du Festival, notamment la DGLFLF s'agissant des interventions sur « Dis-moi dix mots pour la planète » et le « Dictionnaire des francophones » (DDF). « *Un Dictionnaire des francophones que nous avons bâti*, a déclaré le Président de la République en ouverture du Sommet de la Francophonie, *comme un outil qui permettait de rassembler tous les mots qui s'inventent.* » « *Faire résonner la langue française à l'unisson des voix du monde* » : cette phrase-programme prononcée lors du Sommet par Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, témoigne d'une francophonie ouverte au monde, puissant tissage d'humanités et de sensibilités mêlées.



+ 12 000 ÉLÈVES,
AVEC PRÈS DE 80 % D'ÉLÈVES,
PARTICIPANTS EN FRANCE
ET 20 % À L'ÉTRANGER,
LA PARTICIPATION A DOUBLÉ
PAR RAPPORT À L'ÉDITION
2022-2023.

450 PROJETS, DONT 13 % ISSUS
DES TERRITOIRES ULTRAMARINS.

Une mobilisation partenariale renforcée autour de la langue française et du numérique

Les coopérations pour les enjeux de l'innovation numérique au service du français ont été largement organisées en France sur le plan interministériel, en lien étroit avec le Secrétariat général du Sommet de la Francophonie.

En tant que chef de file du groupe de travail « Langue française dans l'espace numérique », le Ministère de la Culture/DGLFLF a proposé un ensemble de trois projets, complémentaires et imbriqués, qui ont été annoncés et valorisés lors du Sommet.

LE PROJET EUROPÉEN ALLIANCE POUR LES TECHNOLOGIES DES LANGUES

L'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC) est un consortium de 25 États membres, cofinancé par la Commission européenne.

Ce projet, élaboré par la France (Ministère de la Culture/DGLFLF/Service du numérique-SNUM et Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie/Direction générale des Entreprises/Coordination nationale IA), a pour objet de développer des outils industriels et technologiques à partir de modèles de langues géants, au bénéfice du plurilinguisme. L'infrastructure est d'ores et déjà engagée sur les appels à projet financés par la Commission (jusqu'à 50 M€). Son siège est établi à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts. Le directeur de l'ALT-EDIC a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2025.

LE PROJET FRANCOPHONIE LANGU:IA

Déclinaison nationale de l'ALT-EDIC, LANGU:IA est porté par la France (Ministère de la Culture et partenaires), avec une vocation francophone. Il vise à réunir entreprises, institutions académiques et acteurs culturels dans l'exploitation des données pour une IA en français. Les préfigurations sont en cours.

En parallèle, la Direction interministérielle du Numérique et le Ministère de la Culture (SNUM) ont mis en place une Startup d'État de préfiguration des activités de LANGU:IA, qui associe des acteurs des secteurs culturel et économique. Celle-ci a réalisé un comparateur de modèles de langue, Compar:IA. LANGU:IA pourrait être également implantée à Villers-Cotterêts.

LE PROJET SUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS SCIENTIFIQUES FRANCOPHONES EN LIGNE

Conduit en partenariat avec le Québec à la suite des travaux conjoints sur la découvrabilité des contenus culturels et inscrit dans la Rencontre alternée des Premiers ministres, ce projet réunit les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'édition numérique (Académie des Sciences, CNRS, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/science ouverte, universités, Fonds de Recherche du Québec et du Canada, Agence Universitaire de la Francophonie...) pour des réalisations sur les applications de ces technologies des langues: traduction semi-automatique, publication, partage, visibilité des savoirs francophones.



Une montée en puissance de l'action pour les enjeux numériques en francophonie

La France travaille à concrétiser les grands projets qui ont été annoncés au Sommet en matière de langue et numérique, et qui connaissent de nouveaux développements.

L'infrastructure ALT-EDIC est confortée dans son positionnement et ses propositions par la Commission européenne qui a retenu d'ores et déjà sa candidature à plusieurs appels à projet auxquels elle avait répondu dès mai 2024. Courant 2025, elle se portera candidate à d'autres appels. L'ALT-EDIC est maintenant entrée dans une phase de recrutements et de mise en œuvre active de ses projets.

LANGU:IA est en préfiguration, en dialogue avec l'ensemble des partenaires et des acteurs. Il s'agit de définir le statut et le fonctionnement

de la structure, puis de son ambition partenariale francophone.

La découvrabilité des contenus scientifiques. La gouvernance de ce partenariat franco-québécois, autour d'Étienne Ghyss, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et de Rémi Quirion, Scientifique en chef du Québec, se met en place. Un rapport sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français a été produit, afin d'alimenter une feuille de route opérationnelle.

Ces projets dans leurs évolutions ont contribué au Sommet pour l'action sur l'IA que la France a accueilli les 10 et 11 février 2025.

En effet, ils préfigurent un grand pôle d'expertise et d'innovation de l'IA francophone réunissant les professionnels du traitement automatique des langues : un écosystème opérationnel fondé sur l'excellence de nos entreprises, de nos chercheurs, de nos acteurs culturels et de nos institutions, et enrichi par la mise en commun des outils les plus performants. L'objectif est de permettre à la France et à ses partenaires francophones et européens de se positionner comme des acteurs majeurs du numérique, de l'IA francophone et plurilingue et des technologies des langues qui leur sont intrinsèquement liées et, à terme, de faire de l'espace francophone un espace d'innovation en source ouverte.

ALT-EDIC : une ambition pour assurer la souveraineté européenne dans l'intelligence artificielle

La Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts abrite désormais ALT-EDIC, un organisme européen pour les technologies des langues et l'IA piloté par la France. Une avancée importante dans la mise en place d'un écosystème numérique multilingue pour l'Europe.

La Commission européenne a mis en place en 2023 un nouveau type de structure destiné à renforcer la compétitivité et la souveraineté industrielle, les consortiums européens pour une infrastructure numérique (European Digital Infrastructure Consortium, EDIC). La France, au travers du ministère de la Culture (DGLFLF, SNUM) et du ministère de l'économie et des Finances, a proposé la mise en place d'un EDIC dédié aux questions de technologies des langues et d'IA, l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC). Cette nouvelle institution européenne constitue la première pierre du futur Centre de référence pour les technologies des langues, installé dans les murs de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. À l'occasion du salon VivaTech 2024, le Président de la République avait réitéré son soutien à cette initiative qui permet l'émergence et le partage de modèles de langue géants, ouverts et en accès libre, mais également d'encourager le marché de ces technologies pour l'ensemble des langues européennes, en particulier les langues européennes moins dotées. ALT-EDIC figure parmi les engagements du XIX^e Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://alt-edic.eu/fr/>



La Bibliothèque nationale de France est convaincue que l'intelligence artificielle peut et doit penser et s'exprimer en français. Elle en a les moyens et la volonté. Avec le premier corpus documentaire francophone au monde, la BnF entend développer l'entraînement en français de l'IA générative. Cette ambition qui s'inscrit dans l'histoire des liens anciens entre francophonie et numérisation, grâce à Gallica, se déploie, d'une part, dans l'espace mondial de la francophonie grâce à une diplomatie de solidarité animée par la BnF, avec le réseau francophone numérique ; et d'autre part, au cœur du multilatéral européen avec les projets ALT-EDIC et LANGU:IA. En soutenant le consortium européen pour les infrastructures numériques, la BnF sait qu'elle garantit un patrimoine européen de diversité au cœur d'une « numérisphère » structurée par l'IA.

GILLES PÉCOUT

Président de la Bibliothèque nationale de France



L'Alliance pour les technologies des langues – Une infrastructure numérique européenne au service des développements technologiques

EDOUARD GEOFFROIS

Directeur de l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC)

Avec l'explosion des applications des technologies des langues, le besoin d'infrastructures publiques au service du développement de ces technologies s'est renforcé. L'ALT-EDIC a été créé pour répondre à cette attente et conforter la souveraineté et la compétitivité européenne dans ce secteur stratégique.

Le développement des technologies d'intelligence artificielle a besoin d'infrastructures publiques pour être efficace et orienté vers les besoins réels des utilisateurs. Le besoin le plus fréquemment exprimé est celui de la mise en commun de données, qui est essentielle pour assurer l'efficacité économique globale des développements. L'organisation de campagnes d'évaluation, lors desquelles différents systèmes sont testés en aveugle sur des données de test communes, est aussi un besoin essentiel pour mesurer les performances de ces systèmes de manière objective et comparable. Plus globalement, la coordination

des acteurs est aussi importante, notamment pour élaborer des normes et des politiques communes, et a besoin de soutien public.

Le domaine du traitement des langues a été précurseur sur ces sujets, dès les années 1980, et reste à la pointe au sein du domaine plus vaste de l'intelligence artificielle, notamment en France et plus généralement en Europe. Néanmoins, avec l'explosion ces dernières années de technologies comme les agents conversationnels (chatbots) fondés sur les grands modèles de langage et l'IA générative, les besoins se sont faits plus forts. Les enjeux sont non seulement industriels et économiques, mais aussi culturels. La

création récente d'une infrastructure européenne dédiée, l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC), vise à répondre à ces besoins. Cette nouvelle entité est portée par une grande majorité d'États membres de l'Union européenne coordonnés par la France, et a son siège à Villers-Cotterêts, dans les locaux de la Cité internationale de la langue française. Créée en 2024 par une décision de la Commission européenne, elle dispose de la capacité d'agir comme entité juridique dans chacun des États membres. L'année 2025 est marquée par la montée en puissance de ses équipes et de ses infrastructures techniques. Elle commence dès à présent à mettre ces capacités au service de partenaires au sein de projets européens pour développer plus efficacement des technologies des langues de qualité, et contribuer ainsi au renforcement de la compétitivité européenne et à la préservation de sa diversité linguistique et de sa richesse culturelle.



L'IA est une technologie transformationnelle et plurielle qui a connu des avancées majeures depuis ces dernières années dans les entreprises.

Elle est un levier clé pour accélérer la transformation numérique et la stratégie des entreprises de nombreux secteurs notamment chez EDF et plus largement dans le secteur de l'énergie, mais aussi au niveau étatique, européen et mondial. Les Grands Modèles de Langage (LLMs en anglais Large Language Models) sont la partie la plus visible de ce domaine, par leur capacité à traiter de nombreux cas d'usages et en ayant une linguistique de grande qualité. Développer des technologies IA fiables pour l'industrie,

éthiques, souveraines et exploitables dans toutes les langues de l'UE et par tous les acteurs économiques et académiques est primordial. Coordonné par ALT-EDIC, le projet LLMs4EU, de 40 millions d'euros, pour un recueil de données linguistiques dans toutes les langues de l'UE, porte cette ambition et ses travaux seront déterminants pour contribuer à porter une voix européenne et répondre aux nombreux enjeux de robustesse, sécurité, explicabilité et transparence indispensables pour asseoir dans la durée la sécurité et la performance des installations industrielles critiques.

CATHERINE DEVIC

Responsable Programme de recherche,
EDF Lab Paris-Saclay

LANGU:IA

Relever le défi d'une intelligence artificielle francophone

Le projet LANGU:IA, un pôle consacré aux technologies de la langue pour le français et les langues de France

Le Centre de référence pour les technologies des langues, autour d'ALT-EDIC à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, doit être complété par un pôle national et francophone. Il vise à développer un écosystème d'innovation pour le français et les langues de France à travers notamment l'accompagnement ou l'incubation des acteurs industriels et académiques. Il vise aussi à promouvoir des artistes et des chercheurs qui explorent ces technologies.

Trois études ont été menées en 2024 pour établir les modalités économiques, juridiques et pratiques de la création du pôle d'expertise LANGU:IA qui s'implantera en 2025 aux côtés de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

Ces trois études, cofinancées dans le cadre du plan France 2030 (appel à manifestation d'intérêt Pôles territoriaux des industries culturelles et créatives opéré par la Caisse des dépôts et consignations) et par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ont réuni les représentants du secteur pour recueillir leurs besoins et

ambitions pour cette future plaque tournante d'un secteur en plein essor porté par de nombreuses avancées industrielles.

L'INRIA, le CNRS, le Centre des monuments nationaux, la Communauté de communes de Retz-en-Valois ainsi que des sociétés savantes et des représentants du monde industriel ont collaboré pour définir trois grands axes de travail : transformer, accompagner, transmettre.

Ces trois axes, déclinés en neuf actions, couvrent l'ensemble du cycle de développement des technologies de la langue, de leur conception à leur présentation publique. Accompagnement industriel,

transfert entre recherche et industrie, recherche de financements ou encore formations et actions de sensibilisation instaurent un lien fort entre industrie, recherche et utilisateurs finaux, favorable à l'innovation.

Ces premières études permettent une phase de préfiguration approfondie du projet. LANGU:IA a vocation à s'installer à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts et à contribuer à la dimension culturelle de ce lieu dédié à la langue française et aux cultures francophones. Ce projet agira aussi en interaction directe avec l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC), initiative européenne, pilotée par la France, qui rassemble 25 États-membres pour développer en lien étroit avec les acteurs industriels, des outils et ressources technologiques au service du plurilinguisme (p. 36). Ainsi LANGU:IA se veut un instrument fort pour œuvrer à la promotion de la diversité linguistique et culturelle dans l'intelligence artificielle.

Compar:IA, promouvoir la diversité des cultures francophones dans les modèles d'IA conversationnelle

Inauguré à l'occasion du XIX^e Sommet international de la Francophonie à Villers-Cotterêts le 4 octobre 2024, le service Compar:IA est un outil gratuit qui replace les enjeux de diversité culturelle et linguistique au service du développement de systèmes d'intelligence artificielle générative éthiques et souverains.

Compar:IA permet de tester et comparer les réponses de deux agents conversationnels piochés aléatoirement parmi plus d'une quinzaine de modèles de tailles variées, open source comme propriétaire. Le dispositif fonctionne en trois étapes: l'utilisateur pose d'abord ses questions et interagit avec les deux modèles à l'aveugle puis exprime sa préférence pour l'un ou l'autre modèle. Une fois cette préférence donnée, l'identité des deux modèles est révélée avec des informations sur les caractéristiques de chaque modèle et une estimation de l'impact énergétique de la conversation qui vient d'avoir eu lieu. Les données de préférence collectées permettent de constituer des jeux de données d'évaluations humaines sur des tâches exprimées en français. Une fois une certaine volumétrie atteinte, ces jeux de données utiles pour l'alignement des modèles sont repartagés sous licence libre, dans l'idée de constituer un commun numérique qui favorise la qualité des modèles sur les usages francophones.

UN DOUBLE ENJEU

Le comparateur Compar:IA répond à un double enjeu d'amélioration de la qualité des modèles de langage conversationnels sur les usages francophones et de sensibilisation des



citoyens aux enjeux de l'IA générative. Il se traduit par trois objectifs: - donner accès gratuitement à une diversité de modèles conversationnels dans le principe de défense d'un « droit au pluralisme des modèles »; - informer l'utilisateur sur les caractéristiques des modèles et leur impact environnemental pour encourager des usages responsables; - collecter des données de préférence et partager les jeux de données d'alignement sous licence ouverte pour en faire bénéficier l'écosystème.

UN ÉCOSYSTÈME PARTENARIAL DIVERSIFIÉ

Développé dans le cadre d'une start-up d'État portée depuis janvier 2024 par le ministère de la Culture et la Direction interministérielle du numérique, le projet repose sur un écosystème partenarial diversifié réunissant des acteurs industriels pour les services d'inférence des modèles (OVH, Scaleway, Hugging Face, Google, DINUM-Datalab, Microsoft), académiques pour la valorisation et l'exploitation des jeux de données (INRIA - laboratoire Almanach, Sciences Po-Médialab, Sorbonne Université, LISN) et institutionnels pour la diffusion du service (PIX, CNNum). Les perspectives du projet sont particulièrement prometteuses. À court terme, Compar:IA s'intègre déjà dans des dispositifs de formation, comme les modules de sensibilisation à l'IA générative de PIX ou du ministère de la Justice. À moyen terme, l'enjeu est de diversifier les partenariats de diffusion en France et à l'international. À long terme et dans la perspective de développement de l'établissement ALT-EDIC, l'ambition est d'étendre le dispositif au multilinguisme, contribuant ainsi à la souveraineté numérique européenne. Le projet porte un enjeu démocratique fort: promouvoir un usage responsable de l'intelligence artificielle, défendre le pluralisme des modèles et créer des communs numériques inclusifs.

EN SAVOIR PLUS

<https://comparia.beta.gov.fr>

Sortir de l'impasse unilingue qui accapare 87 % des publications de la communauté scientifique dans le monde. C'est un défi qu'il faut relever, l'intelligence artificielle et les outils de traitement automatique des langues constituent une chance pour offrir une découvrabilité en français, comme en toutes langues, des connaissances scientifiques.

Les sciences en français, l'objectif mobilisateur de la stratégie franco-québécoise de découvrabilité

« Il est essentiel de promouvoir le plurilinguisme dans la conversation scientifique », c'est le titre de la tribune d'Étienne Ghys, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, de Slim Khalbous, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, et de Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, publiée dans *Le Monde* du 9 octobre 2024.

« Donner accès à la conversation scientifique mondiale et aux savoirs les plus actuels »



RÉMI QUIRION

*Scientifique en chef
du Québec*

Quels sont les enjeux d'une stratégie de découvrabilité des contenus scientifiques francophones ?

Rémi Quirion: Il s'agit de pouvoir penser, rédiger, enseigner, publier, partager et transmettre dans une langue vivante

et utile qui donne accès à la conversation scientifique mondiale et aux savoirs les plus actuels. L'enjeu de l'égalité d'accès à la connaissance est ainsi au centre de la stratégie commune portée par la France et le Québec. La recherche, par sa diffusion en français, doit alimenter le dialogue politique et éclairer la décision publique dans les pays francophones. La science en français représente aussi un enjeu d'influence : la communication scientifique francophone peut ainsi devenir plus visible et plus accessible aux locuteurs des autres langues.



ÉTIENNE GHYS

*Secrétaire perpétuel
de l'Académie des
Sciences*

Le colloque *Une Babel des sciences* ? que vous avez organisé, suggère qu'une réponse à ces enjeux se trouve dans le numérique ?

Étienne Ghys: Certes, mais la facilité d'accès à la traduction automatique neuronale (TAN) ne constitue pas une

solution suffisante. Le projet de traduction semi-automatique des *Comptes Rendus* de l'Académie des sciences mené avec le centre Mersenne privilégie, autour d'un outil d'interface et d'édition, une approche structurée des contributions respectives du moteur de traduction, du traducteur et du réviseur scientifique. Les articles traduits entrent dans la sphère scientifique avec un identifiant unique et la mention des précautions d'usage. Cette communication scientifique plurilingue contribue à une meilleure diffusion de la science.

PARTENARIAT FRANCO-QUÉBÉCOIS SUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS SCIENTIFIQUES FRANCOPHONES

La 21^e rencontre alternée des Premiers ministres (RAPM), à Québec du 11 au 13 avril 2024, a décidé la mise en place d'un partenariat destiné à valoriser les contenus scientifiques francophones. À la découvrabilité proprement dite (disponibilité, accessibilité, visibilité...), la feuille de route donnée par les Premiers ministres assignait également un objectif de soutien à la production et la diffusion de contenus scientifiques francophones. En définitive, la diffusion dans une langue se prolongera par une mise en circulation de traductions et de synthèses automatiques en une autre langue – le plus fréquemment, les langues française et anglaise – facilitées par les outils de l'IA génératives et de la traduction automatique neuronale.

Ce partenariat, piloté pour la France par le ministère de la Culture (DGLFLF) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRI), comprend aussi le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de grandes institutions d'enseignement et de recherche (CNRS, INRIA, Université de Paris Cité, École des Chartes, etc.). Le Comité scientifique est co-présidé par MM. Étienne Ghys et Rémi Quirion.

POUR UN ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

Les stratégies numériques et de découvrabilité du Gouvernement, en lien avec les institutions de la Francophonie, accompagnent l'émergence d'un « espace scientifique francophone virtuel » rassemblant des ressources spécialisées (plateforme de traduction semi-automatique, terminologies multilingues, outils d'aide à la rédaction scientifique, outils de recommandation...) afin de faciliter la lecture et l'écriture des articles scientifiques, en anglais ou en français.



La diffusion de contenus scientifiques en anglais est la norme dans les espaces numériques, avec des conséquences sur l'accès aux connaissances. Le développement d'une stratégie sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français passe par la reconnaissance, au sein des instances d'évaluation de la recherche, de l'importance de la publication en français, par le développement d'algorithmes inclusifs de recherche d'information scientifique, ainsi que par l'implémentation de capacités de traduction des contenus au sein des plateformes numériques.

VINCENT LARIVIÈRE

Professeur à l'université de Montréal



Les espaces numériques sont un formidable levier stratégique pour la découvrabilité et le développement de la Francophonie scientifique. C'est pourquoi L'AUF participe activement au développement de la découvrabilité des contenus scientifiques, en langue française, grâce d'une part à un vaste réseau mondial d'espaces numériques francophones, mis gratuitement à disposition de ses plus de 1000 établissements membres répartis sur 120 pays; et d'autre part à travers de nombreux partenariats stratégiques, afin de multiplier les ressources et les outils nécessaires aux acteurs de la Francophonie.

SLIM KHALBOUS

Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie

Un pays multilingue

Langues d'oïl, langues amérindiennes, langues kanak, langues polynésiennes, créoles... le patrimoine linguistique de la France est d'une grande richesse. Au côté du français, langue de la République, de nombreuses autres langues ont toujours été parlées dans notre pays. Avec plus de 75 langues recensées, le paysage linguistique national est très diversifié et bien vivant, en particulier dans les territoires ultramarins.

LES LANGUES DE FRANCE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Sous l'expression « langues de France », on distingue les trois catégories suivantes :

- **Les langues régionales** : elles sont traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République, depuis plus longtemps que le français. Elles sont inscrites dans la Constitution depuis 2008 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (art. 75-1). On estime, au moins, à 5 millions le nombre de locuteurs d'une langue régionale.

- **Six langues non-territoriales** : issues de l'immigration, sans lien avec une aire géographique de notre pays, elles y sont

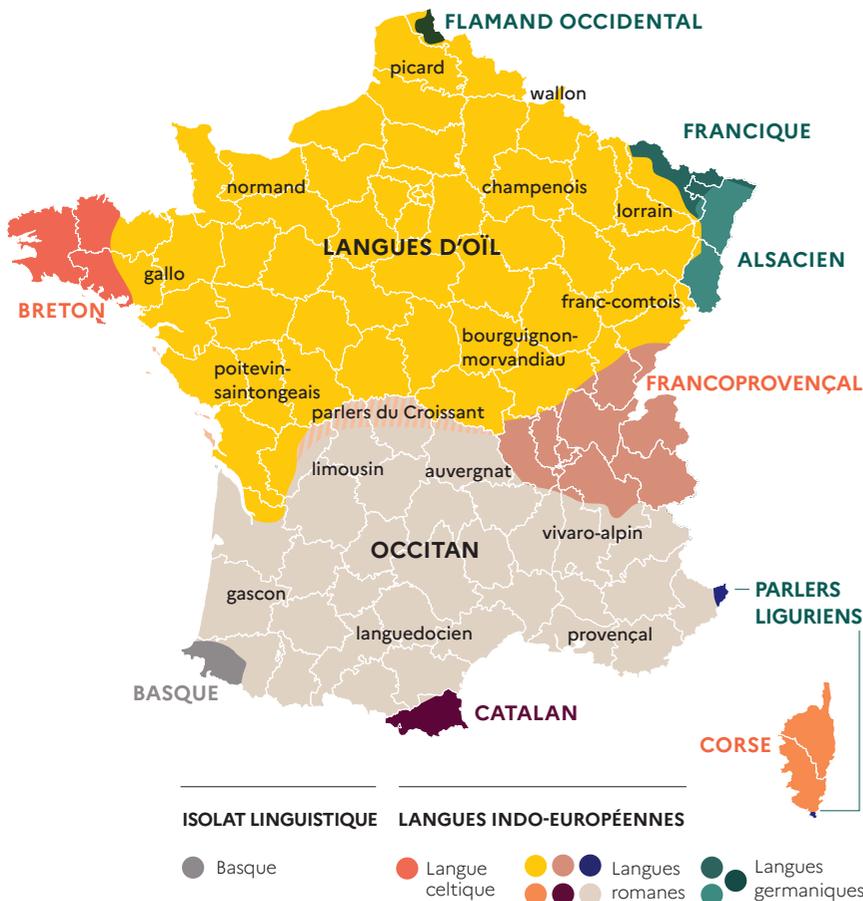
implantées depuis longtemps : arabe dialectal maghrébin, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol, romani et yiddish. On estime, au moins, à 5 millions le nombre de locuteurs d'une langue non-territoriale.

- **La langue des signes française (LSF)** : la LSF est reconnue comme une langue à part entière en 2005 par la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. On estime à 280 000, le nombre de personnes pratiquant la LSF, dont 100 000 en langue première.

Un pays multilingue 42-43

Soutenir les programmes de recherche autour des langues de France..... 44-45

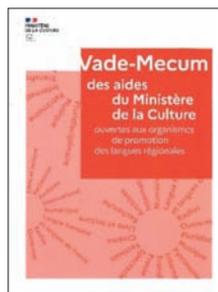
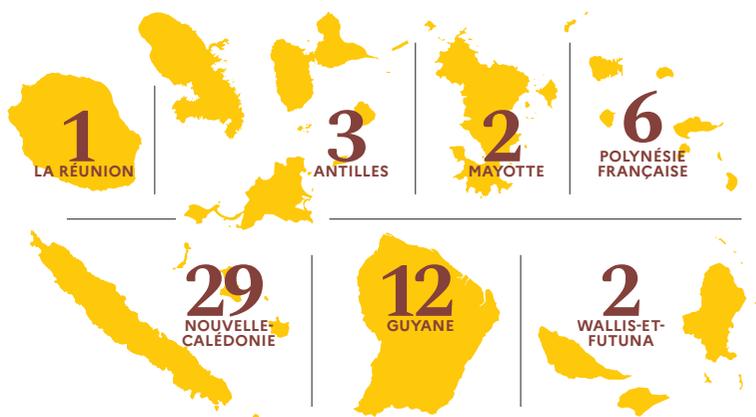
LES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



UNE PRIORITÉ POLITIQUE: VALORISER LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET SOUTENIR LES ACTEURS

Avec l'ajout en 2001 de la mention des langues de France dans l'intitulé de sa Délégation générale à la langue française, le ministère de la Culture a affirmé sa volonté de prendre en compte dans son champ d'action la diversité linguistique qui caractérise notre pays, dans un dialogue permanent avec les organismes de promotion des différentes langues de France. Les questions linguistiques occupent aujourd'hui une place majeure dans la relation entre l'État et les collectivités territoriales, comme l'atteste l'installation, le 31 mars 2022, du Conseil national des langues et cultures régionales (CNLCR) dont la DGLFLF assure le secrétariat. Il compte une trentaine de membres et se réunit annuellement sous la présidence de la ministre de la Culture.

NOMBRE DE LANGUES RÉGIONALES PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER FRANÇAIS



Dans le cadre de ses travaux, un *Vade-mecum des aides du ministère de la Culture ouvertes aux organismes de promotion des langues régionales*

a été élaboré par la DGLFLF. Cet outil inédit a pour objectif de guider les acteurs des langues régionales dans la recherche de financements pour développer des projets dans tous les secteurs culturels.

Soutenir les programmes de recherche autour des langues de France

Usages du français et des langues régionales, plurilinguisme, pratiques linguistiques en milieu familial : les questions relatives aux langues de France sont nombreuses et soulèvent des débats qui agitent l'actualité. Il est plus que jamais nécessaire de promouvoir la recherche au bénéfice d'une politique des langues de France.

ÉQUIPER ET DOCUMENTER LES LANGUES DE FRANCE

La situation sociolinguistique des langues régionales en France varie considérablement selon les langues et les territoires. Dans l'Hexagone, la transmission intergénérationnelle au sein des foyers est devenue rare : le principal vecteur de la transmission des langues est aujourd'hui leur enseignement, d'où le rôle central du ministère de l'Éducation nationale.

Dans les territoires ultramarins, les langues régionales sont la plupart du temps des langues maternelles employées au quotidien, mais relativement peu utilisées à l'écrit.

Le ministère de la Culture encourage les programmes de recherche, la documentation et

l'équipement des langues régionales. *Langues et Cité*, revue de référence sur les langues de France et les pratiques linguistiques éditée par l'Observatoire des pratiques linguistiques de la DGLFLF et le Laboratoire ligérien de linguistique (CNRS – Université d'Orléans, Université de Tours – Bibliothèque nationale de France), fait état de ces travaux deux fois par an (www.languesetcite.fr).

EN SAVOIR PLUS

bit.ly/40GUMh1

bit.ly/4aO6afB

bit.ly/4goUuBo



ENCOURAGER LA RECHERCHE AVEC LANGUES ET CITÉ : LES ENJEUX POUR LES LANGUES DE MAYOTTE

Deux langues sont traditionnellement parlées à Mayotte : le shimaoré, langue bantoue proche du swahili, pratiquée par 75 % de la population, et le kibushi, langue austronésienne proche du malgache, pratiquée par 25 % de la population. Dans ce numéro, différentes problématiques sont abordées autour des enjeux de la traduction, de la santé publique, de la graphie, des contacts de langue et de l'école.



« Mieux connaître les parlers du Croissant »

NICOLAS QUINT

Linguiste

Pourquoi la documentation des parlers du Croissant est-elle importante ? Que peuvent nous apprendre ces parlers ?

Il est important de documenter les parlers du Croissant, en enregistrant auprès de locuteurs natifs des mots et des textes, tout d'abord afin de mieux connaître ces variétés, qui font pleinement partie du patrimoine national et sont sur le point de disparaître, la grande majorité des locuteurs ayant désormais plus de 75 ans. Par ailleurs, les parlers du Croissant sont traditionnellement pratiqués à la limite des trois plus grands ensembles gallo-romans de l'hexagone : les langues d'oïl – auxquelles se rattache le français standard –, l'occitan et le franco-provençal. Mieux connaître les parlers du Croissant, c'est aussi en savoir davantage sur ce qui caractérise chacun de ces trois grands ensembles et cela permet aussi aux scientifiques de mieux comprendre les mécanismes du contact de langues.



Aire des parlers du Croissant.

Comment la communauté des derniers locuteurs perçoit-elle ce travail ?

Désormais, de plus en plus d'habitants du Croissant, locuteurs ou non, sont conscients que les parlers locaux constituent un bien culturel propre à leur territoire et qui mérite d'être préservé et promu. Ainsi, de nombreux locuteurs de l'aire croissantine ont collaboré avec notre équipe de linguistes afin de recueillir divers mots, expressions et paradigmes (conjugaisons, pluriel des noms...). En outre, ces mêmes locuteurs ont produit près de 30 traductions différentes du Petit Prince de Saint-Exupéry (dont 27 sont déjà publiées) dans les différentes variétés pratiquées d'un bout à l'autre du Croissant. Il faut aussi mentionner le fait que de nombreux acteurs locaux (communes, communautés de communes, conseils départementaux et régionaux) ont soutenu l'effort des scientifiques.



PROJETS DE RECHERCHES : LES PARLERS DU CROISSANT



La zone du Croissant linguistique correspond à la frange Nord du Massif central. Les parlers gallo-romans qu'on y pratique



traditionnellement présentent simultanément des traits typiques des langues d'oïl (français, poitevin-saintongeais, berrichon) et de l'occitan (limousin et auvergnat). Depuis 2013, une équipe de chercheurs rattachés à plusieurs laboratoires du CNRS étudie et documente ces parlers dans le cadre de trois projets de recherche soutenus par la DGLFLF : Les parlers du Croissant, Oc/Oïl et Triroman.

UNE ENQUÊTE INSEE SUR LES LANGUES PARLÉES DANS LES FAMILLES

À la demande du ministère de la Culture, 26 ans après les résultats de l'enquête Familles de 1999, l'enquête Familles 2025 de l'INSEE comporte un volet sur les pratiques linguistiques en France. Portant sur un échantillon exceptionnel de la population française (400 000 personnes interrogées), les données qui ressortiront de cette enquête seront une source inestimable de renseignements sur la pratique des langues dans notre pays.



Maîtriser la langue française

47

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Si notre cadre constitutionnel et légal en vertu duquel « La langue de la République est le français » illustre le rôle clé de notre langue dans le pacte républicain, il est nécessaire d'en faciliter l'accès à toutes les personnes chez qui les mécanismes de relégation comme de non-participation à la vie sociale produisent un handicap linguistique. De la même manière, l'apprentissage du français doit être encouragé pour les personnes étrangères résidant en France. C'est là l'objectif poursuivi par l'action publique.

Renforcer l'accès au français pour les jeunes	48-49
Prévention et lutte contre l'illettrisme	50-51
Renforcer l'accès au français pour les adultes	52-53
L'enjeu d'une politique linguistique sur les territoires	54-55

◀ Quentin Montaclair,
à la demi-finale
internationale en 2019
(Eloquencia Saint-Denis).

Renforcer l'accès au français pour les jeunes

La maîtrise du français est l'un des premiers objectifs d'apprentissage de l'école. De nombreuses politiques sectorielles, à côté de l'apprentissage en classe, ont pour objectif l'acquisition de la langue et le renforcement de l'accès des jeunes au français.

LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

La répartition des heures consacrées à l'apprentissage du français est la suivante : du CP au CE2 : 10 heures ; au CM1 et CM2 : 8 heures. En 6^e, 5^e et 4^e : 4,5 heures ; 4 heures en 3^e. Depuis la rentrée scolaire 2024, l'enseignement de français est organisé en groupes de besoins pour les classes de 6^e et 5^e.

Au collège, les acquis des élèves font depuis 2017 l'objet d'évaluations nationales standardisées en début d'année scolaire. Un test individuel évalue également la fluence de lecture (capacité à lire un texte à voix haute avec exactitude et rapidité). En 2023, quelque 820 000 élèves de 6^e et 800 000 élèves de 4^e ont été évalués dans plus de 7 000 établissements.

UN ENVIRONNEMENT CULTUREL ET LINGUISTIQUE EXTRASCOLAIRE

L'accueil de loisirs peut offrir aux enfants un environnement culturel et linguistique complémentaire des apprentissages scolaires. La direction de la jeunesse de l'éducation populaire



◀ Lou Douren, candidate de la Grande Finale d'éloquence 2024 à Aix-en-Provence.

et de la vie associative (DJEPVA) s'appuie pour cela sur des partenaires tels que « Lire et faire lire », « Le Labo des histoires », « l'Union nationale culture et bibliothèque pour tous » et « Jets d'encre ».

L'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La PJJ s'appuie sur des protocoles d'accord interministériels (Culture-Justice, Éducation nationale), comme sur ses partenaires (ANLCI, AGIRabcd, Académie Goncourt, Lire pour en sortir, les Nuits de la lecture, etc.) et sur ses propres dispositifs (« Bulles en fureur »), partenariat du Ministère de la justice avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image. Le site Internet Lecture-Justice outille les

professionnels intervenant dans le déploiement de projets livre et lecture auprès des jeunes.

QUELQUES DISPOSITIFS EN 2024

400 colos apprenantes, accueillant 10 000 mineurs, ont proposé des activités autour du français et des autres langues.

Label « Accueil langue ».



Plan mercredi pour les 3-12 ans, souvent relayé par les bibliothèques.

La culture à la rencontre de la jeunesse

Le ministère de la Culture promeut des actions visant à une bonne maîtrise de la langue en direction de la jeunesse. Deux exemples illustrent cette ambition.



AMÉLIE VINÇON
Responsable du
développement
« Lecture Jeunesse »

UNE ENQUÊTE À L'INITIATIVE D'ELOQUENTIA

L'association Eloquentia propose une offre de formation aux jeunes de 10 à 30 ans, en milieu scolaire et universitaire ou à des publics spécifiques (jeunes à fort potentiel, primo arrivants, éloignés de l'emploi, sous main de justice). Il s'agit de leur permettre de prendre confiance en eux et de s'émanciper par la parole et l'éloquence. Telle est l'ambition de l'association, pour laquelle l'expression orale constitue une compétence clé de la réussite des jeunes (réussite scolaire, insertion professionnelle, émancipation personnelle ...).

D'après l'enquête réalisée début 2024 par Opinion Way pour Eloquentia auprès de 1 000 jeunes de 16 à 24 ans:

71 % des jeunes estiment qu'il est nécessaire de bien connaître la langue française pour réussir dans la vie.

80 % des jeunes considèrent que la langue française permet d'avoir confiance en soi.

88 % des jeunes considèrent qu'avoir beaucoup de vocabulaire permet de mieux exprimer ses idées.

80 % des jeunes pensent ne pas avoir de difficultés à s'exprimer à l'écrit et **72 %** pensent ne pas avoir de difficultés en orthographe et en grammaire.

49 % des jeunes considèrent que la langue française enseignée à l'école est difficile à maîtriser à l'oral.

59 % des jeunes pensent ne pas avoir de difficultés à prendre la parole devant un public / sa classe et **73 %** pensent ne pas avoir de difficultés à débattre, argumenter, défendre ses idées.

80 % des jeunes pensent ne pas avoir de difficultés avec l'informatique / le numérique.

LE PROJET NUMOOK, PORTÉ PAR « LECTURE JEUNESSE »

« Nous avons développé avec le soutien du programme "Action culturelle et langue française", le projet "Numook". Le temps d'une année scolaire, les jeunes deviennent auteurs d'un livre numérique. De septembre à décembre, ils choisissent un thème, s'inspirent de ressources et inventent ensemble une trame narrative en s'entraînant dans l'écriture. En janvier, ils démarrent la création de l'univers sonore et visuel de leur livre avec le concours des enseignants, de la bibliothèque locale et des professionnels du livre. En juin, le livre numérique est publié sur le site de « Lecture jeunesse » et la restitution finale du projet, l'Événement 100 % ados, est organisé avec les jeunes. En 2023-2024, 260 jeunes allophones et 340 jeunes en situation de handicap (classes ULIS) ont participé au projet "Numook". »



Prévention et lutte contre l'illettrisme

Comprendre, parler, écrire en français ne va pas de soi pour tout le monde. La lutte contre l'illettrisme fait l'objet d'une politique publique spécifique en lien avec les collectivités territoriales et la société civile.

LES CHIFFRES DE L'ILLETTRISME DANS LA POPULATION FRANÇAISE

Selon l'enquête de l'Insee en 2012, plus de 4 millions de personnes en France rencontraient des difficultés importantes en écriture, et 2,5 millions, soit 7 % de la population adulte âgée de 16 à 65 ans, se trouvaient en situation d'illettrisme. En 2024, la dernière enquête INSEE indique que ce sont 1,4 million de personnes âgées de 18 à 64 ans, soit 4 % de la population adulte, qui sont dans cette situation. Ces chiffres témoignent d'une évolution favorable mais qui reste préoccupante. Ainsi, 10 % de la population éprouve des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit.

L'ACTION DE L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI)

L'ANLCI a réalisé un premier traitement des données collectées lors de l'enquête INSEE 2024 et produit une synthèse des nouveaux chiffres destinée à éclairer les décisions (voir ci-contre).

En 2024, le groupement d'intérêt public ANLCI a également travaillé à la définition d'une stratégie commune et de nouvelles priorités d'action pour la période 2025-2030 en réunissant les décideurs, les acteurs et les partenaires de la société civile. Une consultation a été lancée en mai à laquelle plus de 300 organisations et personnes ont participé et un grand Forum national s'est tenu le 17 octobre 2024 à la Cité



EN SAVOIR PLUS :
bit.ly/4gqSujv
bit.ly/3Dmoxf6

internationale de la langue française à Villers-Cotterêts pour amplifier la mobilisation et permettre à l'Assemblée générale du groupement de définir les orientations.

UNE NOUVELLE MESURE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LES OUTRE-MER

Face au fléau de l'illettrisme qui frappe encore jusqu'à 30 % de la population dans certains territoires ultramarins, le Comité interministériel des outre-mer lancé en 2023 a souhaité offrir à tous une « seconde chance pour les savoirs fondamentaux ».

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 34 RELATIVE À L'ILLETTRISME

- S'agissant de la systématisation de la détection de l'illettrisme chez les jeunes adultes, une convention avec les missions locales, les centres sociaux et les centres communaux d'action sociale est prévue.
- S'agissant des parcours de sortie de l'illettrisme des actifs, un appel à projets-cadres permettra aux directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de mobiliser le Fonds social européen plus (FSE+).
- Le développement des capacités de formation devra s'accompagner d'une montée en compétences des organismes de formation présents localement.
- La consolidation des centres de ressources illettrisme (CRI) existants et la création de CRI dans les territoires non dotés seront précédées d'un diagnostic territorial afin de s'assurer que chaque CRI répond aux besoins des territoires ultramarins.

EN SAVOIR PLUS :
bit.ly/3BxSB72



LE REPÉRAGE DES JEUNES EN DIFFICULTÉ PAR LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (DSNJ)

Chaque année lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC), la DSNJ teste les acquis fondamentaux en langue française afin d'identifier les jeunes en difficulté de lecture et, parmi eux, ceux en situation d'illettrisme. Ces tests sont aussi organisés auprès des jeunes volontaires du service national universel.

Au 31 août 2023, 508 679 jeunes avaient suivi leur JDC et 39 615 jeunes leur service national universel. 88 896 jeunes ont été identifiés en difficulté de lecture ; 18 874 jeunes ont été identifiés en décrochage scolaire.

L'ÉVALUATION DE L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Administrateur du Groupement d'intérêt public ANLCI, le ministère de la Culture contribue à cette politique publique à travers des dispositifs culturels favorisant la lecture et la maîtrise du français. Pour autant, les données sur le périmètre précis des actions et les crédits affectés comme sur leur impact manquent. Par ailleurs, la territorialisation en cours des politiques publiques appelle le développement de stratégies locales.

En 2023, 11,8 % des jeunes participant à la JDC rencontraient des difficultés dans le domaine de la lecture. La moitié d'entre eux peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Par ailleurs, 78,6 % sont des lecteurs efficaces, tandis que moins de 10 % des jeunes ont une maîtrise fragile de la lecture. Les jeunes des Départements et régions d'Outre-mer (DROM) sont particulièrement concernés par les difficultés de lecture. Dans l'Hexagone, c'est dans la moitié nord que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes.

EN SAVOIR PLUS :
bit.ly/3VMUDqB

Dans ce contexte, l'Inspection générale des affaires culturelles a été missionnée en 2023 pour réaliser un état des lieux de l'action du ministère de la Culture, afin de faire toutes recommandations utiles à la stratégie culturelle en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

EN SAVOIR PLUS :
bit.ly/3Dm3nh3
bit.ly/4iNhgW0

CE QU'IL FAUT SAVOIR... L'ILLETTRISME EN CHIFFRES

4

MILLIONS DE PERSONNES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES EN ÉCRITURE.

1,4

MILLION DE PERSONNES ÂGÉES DE 18 À 64 ANS, SOIT 4 % DE LA POPULATION ADULTE, SONT EN 2024, EN SITUATION D'ILLETTRISME.

10%

DE LA POPULATION ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS DANS LES DOMAINES FONDAMENTAUX DE L'ÉCRIT.

11,8%

DES JEUNES PARTICIPANT À LA JDC RENCONTRAIENT DES DIFFICULTÉS DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE EN 2023.

Renforcer l'accès au français pour les adultes

L'accès au français pour les publics adultes fait l'objet de politiques sectorielles conduites par différents ministères (ministère de la Justice, ministère du Travail et ministère de l'Intérieur). Il s'agit d'un engagement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes détenues, demandeurs d'emploi et salariés, étrangers primo-arrivants), avec une action prioritairement développée en direction de ces publics.

L'ACTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

L'administration pénitentiaire engage depuis de nombreuses années un travail important autour de l'acquisition et de la pratique du français (à l'écrit et à l'oral), vecteur de lien social en détention et en dehors. Elle s'appuie pour cela sur ses partenaires, dont font partie les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et un réseau d'associations pour faciliter l'accès au livre et à la lecture.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'accent a été mis sur le repérage en distinguant mieux les situations – illettrisme, analphabétisme ou allophonie. 23 667 personnes ont été identifiées en difficulté contre 15 396 en 2021-2022. Si ces chiffres résultent de l'augmentation de la population carcérale, il convient de noter que 3 % de cette population est en situation d'illettrisme sévère, 6 % rencontrant d'importantes difficultés de lecture et 7 % étant en situation d'allophonie, pour un total de 16 % de personnes ne maîtrisant pas la lecture. Près de 80 % d'entre elles bénéficient d'un suivi par des enseignants de l'Éducation nationale avec une offre adaptée : cours de français langue étrangère, alphabétisation, réactivation de compétences en lecture-écriture.

La dynamique engagée permet d'envisager des parcours plus aboutis et un accès facilité à la qualification pour des formations plus avancées (de niveau 3 en hausse de 10 % et de niveau 4 en hausse de 7 %).

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du Travail), qui exerce la tutelle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, intervient dans le financement des dispositifs de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme.

S'agissant du repérage des personnes en situation d'illettrisme, le test EVA est un outil numérique ludique et gratuit. De juillet 2023 à juin 2024, 56 000 passations ont été réalisées, soit une progression de 68 % par rapport à la même période en 2022-2023.

S'agissant des salariés allophones signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR), l'article 23 de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, vise plusieurs dispositions relatives aux formations linguistiques. Une fois les textes réglementaires pris, il sera possible de :

- Proposer à ces salariés des formations de français langue étrangère dans le cadre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Maintenir leur rémunération durant la formation ;
- Inscrire un droit d'autorisation d'absence mobilisant leur compte personnel de formation.



L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS ET L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

La direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN), placée au sein de la direction générale des étrangers en France (DGEF) au ministère de l'Intérieur, est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'intégration des étrangers primo-arrivants en France et d'accès à la nationalité française, dont la maîtrise du français constitue une composante importante. À ce titre, la DIAN élabore et pilote un dispositif d'apprentissage du français mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Elle veille également au développement, à l'articulation et à la cohérence de l'offre de formation linguistique complémentaire pour les étrangers primo-arrivants allophones. Dans ce cadre, elle entretient des relations partenariales avec le ministère de la Culture (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) pour promouvoir l'apprentissage du français à travers l'action culturelle.

LE CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR): QUELQUES CHIFFRES

Sur les 127 876 personnes signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR), 45,8 % se sont vu prescrire une formation linguistique obligatoire de 100 à 600 heures pour atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, soit 58 582 personnes. 68 % des personnes

ÉVALUATION DU NIVEAU DE FRANÇAIS DES ÉTRANGERS AU MOMENT DE LEUR SIGNATURE DU CIR

*Infra A1, ne comprenant et ne parlant pas français ; niveaux A1 et A2, niveau élémentaire ; niveau B1, niveau intermédiaire ; NR, non réponses.

Public et niveaux de langue	
Infra A1*	60 349
A1	22 244
A2	18 865
B1	22 523
NR	3 895
TOTAL	127 876

RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION

Type de parcours prescrits	Total	En %
100 heures	11 036	18,8
200 heures	16 426	28,0
400 heures	20 053	34,2
600 heures	11 067	18,9
Total général	58 582	100,0

entrées en formation valident le niveau A1 en fin de formation obligatoire. Le sérieux et l'assiduité aux formations permettent d'apprécier la demande du titre de séjour pluriannuel.

En 2023-2024, 1 141 ateliers « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants », ont été par ailleurs financés par les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, au bénéfice de 22 332 parents d'élèves allophones. En complément de ces formations, 582 actions en faveur de l'apprentissage de la langue ont été cofinancées sur l'ensemble du territoire avec les crédits déconcentrés du ministère de l'Intérieur. Elles ont bénéficié à 42 688 personnes pour un financement de 12,5 millions d'euros.

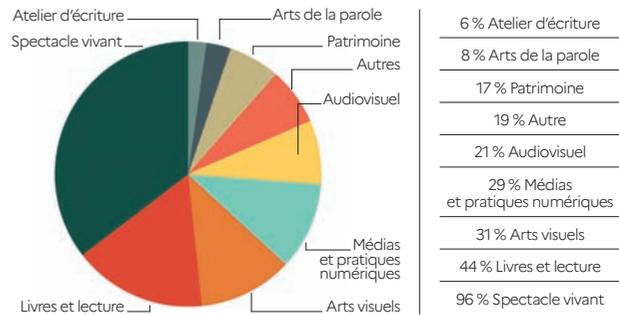
L'enjeu d'une politique linguistique dans les territoires

Pour développer la dimension territoriale de sa politique linguistique, le ministère de la Culture s'appuie sur ses services déconcentrés, directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles dans les Outre-mer, placées sous l'autorité du préfet de région.

« ACTION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE », UN PROGRAMME À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Depuis 2015, ce programme désormais annuel du ministère de la Culture, coordonné par la DGLFLF, soutient des projets artistiques et culturels. Ils sont conduits auprès de personnes en situation de fragilité linguistique qui sont engagées dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français oral et écrit. Mis en œuvre par les services déconcentrés des affaires culturelles (DRAC) sur l'ensemble du territoire, ce programme illustre le rôle-clé de la culture dans l'accès à la langue française en réponse aux besoins des populations les plus fragiles.

CATÉGORIES ARTISTIQUES / CULTURELLES DU PROGRAMME 2024



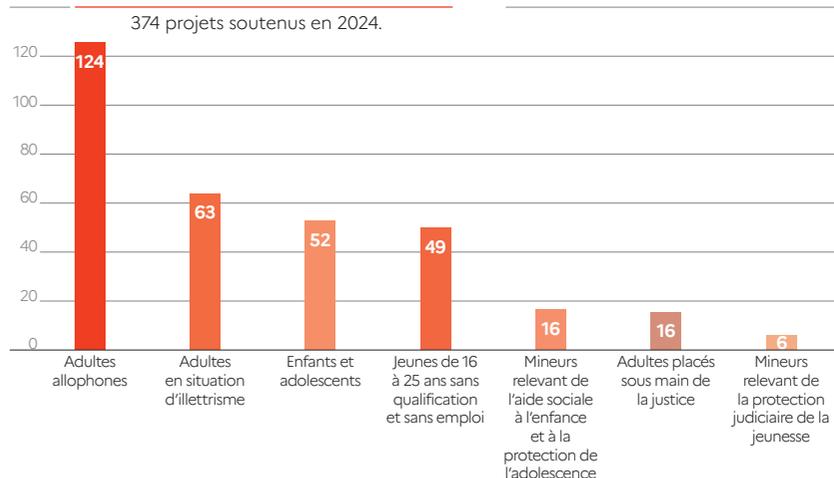
CHIFFRES-CLÉS

6 éditions nationales depuis 2015.

Plus de 1000 structures du champ socio-culturel soutenues dans l'hexagone et les territoires ultramarins.

EN SAVOIR PLUS
bit.ly/3VIMDH2

PUBLICS DU PROGRAMME EN 2024



Word cloud of regional languages: Espagnol, Kurde, Ardençais, Créole, Allemand, Russe, Roumain, Italien, Alsacien, Patois, Wallon, Arabe, Lorrain, Roman, Champenois, Francique, Platt, Welche, Turc, Portugais, Albanais, Berbère, Ukrainien, Vosgien.

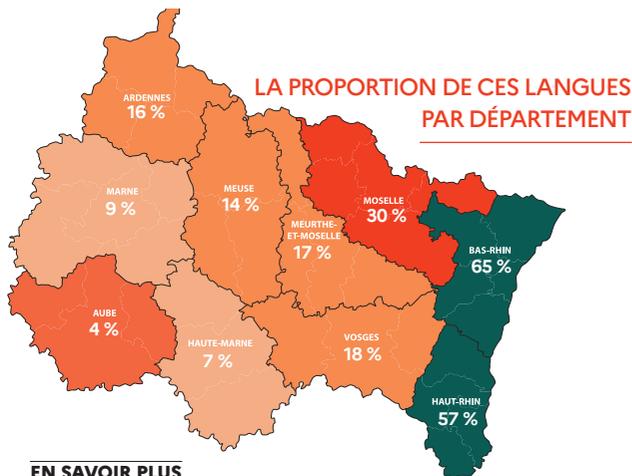
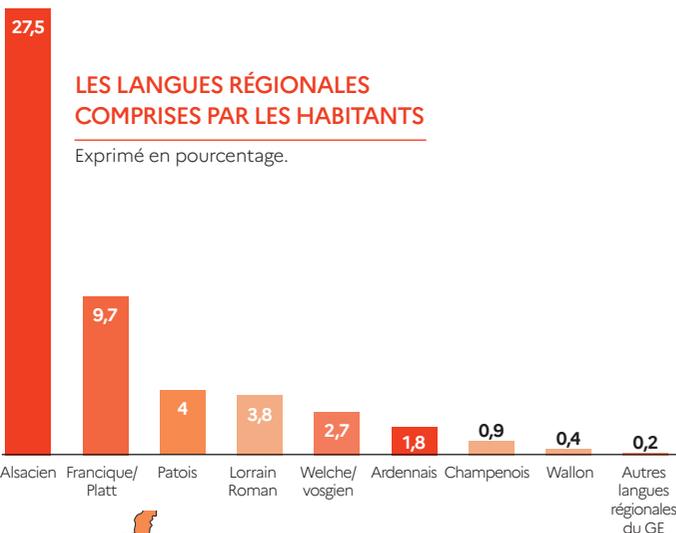
GRAND EST, ÉTAT DES LIEUX: UNE ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE SUR LES LANGUES PARLÉES

Réalisée sous la conduite d'un comité scientifique, l'enquête contribuera en 2025 à l'élaboration d'un Pacte linguistique État - collectivités territoriales en faveur de la langue française et de la diversité linguistique comme facteur patrimonial, culturel et social.



ALEXIS NEVIASKI

Directeur régional des affaires culturelles par interim en Grand Est



EN SAVOIR PLUS

Enquête téléphonique réalisée par TMO entre avril et mai 2024 auprès de 4000 personnes âgées de 18 ans et +: bit.ly/4iN40k8

« Riche de ses quatre frontières, le Grand Est est non seulement marqué par la frontière linguistique qui passe entre les langues romanes et germaniques locales, mais il a aussi connu de nombreux mouvements de population au fil d'une histoire jalonnée par les conflits et les grandes mutations industrielles. Afin d'établir une photographie actuelle de la diversité et de la vitalité des langues qui en résultent, nous avons fait réaliser cette enquête qui révèle un paysage linguistique riche de 80 langues, territoriales comme non-territoriales. Car il s'agit de la première étude régionale qui prenne en considération les langues issues de l'immigration. Quelques tendances: 36 % des habitants se déclarent très attachés aux langues régionales et 48 % affirment comprendre au moins une langue régionale. L'enquête a également porté sur la compréhension des langues issues de l'immigration (très bien, assez bien ou ne serait-ce que quelques mots ou expressions). Résultats pour les quatre langues en tête des réponses: italien 13 %, arabe 8 %, portugais 4 %, turc 2 %. »

Directeur de publication

Paul de Sinety

Responsables de projet

Laure Gonnet, avec Mélissa Fort
et Paul Petit

Coordination éditoriale

et rédactionnelle

Jacques Pécheur

Secrétariat de rédaction et maquette

Agence Miz'enpage

miz'enpage
PARLÉMENTAIRE

Création originale :

ANIMAL  PENSANT

Crédits photo

p. 8 CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons; p. 11 Thibaut Chapotot/Colloque du 6 décembre; p. 12 Shutterstock; p. 13 DR; p. 14 Christophe Abrmowitz/Radio France; p. 15 Dailymotion; p. 18 Jeanne Macaigne et 19 DR; p. 20 et 21 DR; p. 22 Thibaut Chapotot/Colloque du 6 décembre; p. 23 DR; p. 25 Thibaut Chapotot/Colloque du 6 décembre; p. 26 Cecilia Lerouge/Sénat; p. 27 DR(aV) et DR (x3); p. 28 Benjamin Gavaudo/Centre des monuments nationaux; p. 29 DR; p. 30 Alex Tharreau/OIF; p. 33 DR; p. 35 Shutterstock; p. 36 et 37 DR; p. 40 DR; p. 41 Amélie Philibert/ Université de Montréal et DR; p. 45 DR; p. 46 DR/Eloquentia; p. 48 Ludovic Beyan/Atelier de la langue française; p. 51 Shutterstock; p. 53 Shutterstock; p. 55 DR.

Sources

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale de la recherche et de l'innovation, direction générale de l'enseignement scolaire, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*), ministère des Outre-mer (*direction générale des Outre-mer*), ministère de la Justice (*direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse*), ministère de l'Intérieur (*direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité*), ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (*direction générale du travail, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*), ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (*direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, direction générale des douanes et droits indirects*), ministère des Armées (*direction du service national et de la jeunesse*), ministère de la Culture (*délégation générale à la langue française et aux langues de France*), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (*direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique*), Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, Organisation Internationale de la Francophonie, Agence Universitaire de la Francophonie, Institut Français, Fondation des Alliances Françaises, France Éducation International, Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique, Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, TV5 Monde, INSEE, Observatoire de la diversité linguistique et culturelle dans l'Internet, offices publics, enquêtes et revues linguistiques.

Imprimé en France par la Direction
de l'information légale et administrative
Dépôt légal: mars 2025

ISBN 978-2-11-155951-6
ISSN imprimé 1764-240X
ISSN en ligne 1958-5241

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

3, rue de Valois — 75001 PARIS

→ culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France
